

En France métropolitaine et dans les DROM, 1,2 million de personnels exercent leurs fonctions au titre de l'Éducation nationale en 2021-2022 (2). La part des enseignants est prépondérante : 717 800 personnes enseignent dans le secteur public et 141 200 dans le secteur privé sous contrat.

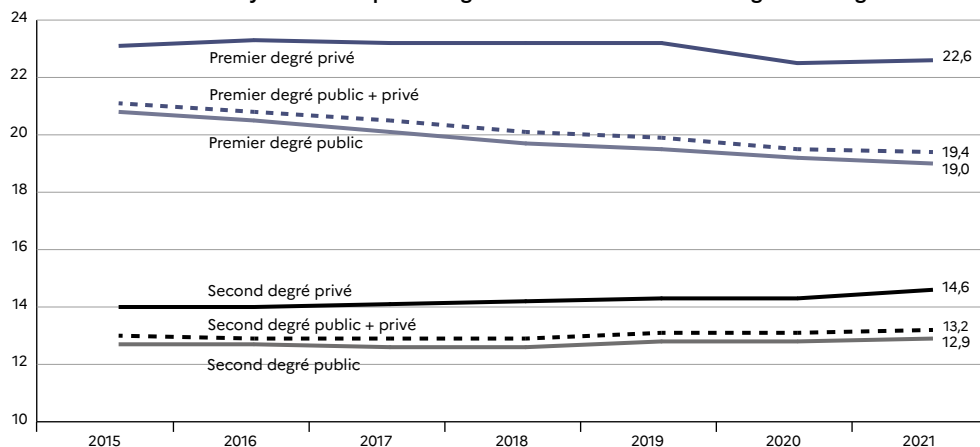
Dans le secteur public, le nombre d'enseignants auprès d'élèves a augmenté de 1,6% depuis la rentrée 2015. Dans le secteur privé, l'augmentation est plus limitée (+0,7%). Entre 2020 et 2021, les effectifs enseignants du public et du privé sous contrat diminuent légèrement.

En 2021, la moyenne est de 19,0 élèves par enseignant dans le premier degré public, en diminution depuis 2015 (1). Dans le premier degré privé, le nombre d'élèves

par enseignant a diminué en 2020 et se stabilise à 22,6 élèves en 2021. Ce ratio est beaucoup moins élevé dans le second degré : les élèves sont en moyenne 12,9 par enseignant dans le public et 14,6 dans le privé.

Les effectifs des personnels effectuant une mission autre que l'enseignement ont beaucoup augmenté ces dernières années, avec une hausse de 44,7% depuis 2015. Cette forte évolution est entièrement due au recrutement soutenu d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) qui a entraîné l'augmentation du nombre de personnels d'assistance éducative. L'augmentation des effectifs de soutien à l'enseignement en 2021 est due aux alternants, dont le dispositif vient d'être mis en place.

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant selon le secteur et le degré d'enseignement



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et Privé sous contrat.

Lecture : en 2021, les élèves sont en moyenne 19,0 par enseignant dans le premier degré public.

Note : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein. Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Évolutions – Le panel des enseignants issu de BSA 2021 s'est enrichi d'une définition plus fine de leurs missions. Cette amélioration méthodologique entraînant une rupture de série en 2015, la comparaison avec des publications antérieures s'en trouve affectée (voir le fichier complémentaire en ligne pour plus de détails).

Du corps à la mission – Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels

non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Néanmoins les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

2 Évolution des effectifs de personnels par mission, et équivalents temps plein (ETP) consacrés à chaque mission en 2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020 (%)	2021 Total des ETP consacrés à la mission (1)
Enseignement du premier degré public	320 225	324 259	327 469	329 662	329 390	330 660	328 911	-0,5	311 235
Enseignement en classe préélémentaire	79 639	79 542	79 651	77 962	77 355	78 519	78 716	0,3	86 347
Enseignement en classe élémentaire	152 132	154 861	157 498	160 415	162 286	163 202	162 373	-0,5	176 985
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	43 635	42 909	42 187	41 457	40 777	40 456	39 811	-1,6	0
Remplacement	27 354	29 085	29 932	31 464	30 306	29 915	29 491	-1,4	29 659
Besoins spécifiques	17 465	17 862	18 201	18 364	18 666	18 568	18 520	-0,3	18 245
Enseignement du second degré public	386 007	390 184	394 467	395 141	391 992	392 185	388 931	-0,8	379 240
Enseignement sur classes attirées	354 529	358 502	361 968	361 971	358 363	357 305	354 388	-0,8	345 260
Remplacement	18 985	18 980	19 731	20 218	20 557	21 743	21 294	-2,1	20 935
Documentation	8 956	9 023	8 979	8 987	8 958	8 933	8 932	0,0	8 700
Besoins spécifiques	3 537	3 679	3 789	3 965	4 114	4 204	4 317	2,7	4 345
Total enseignement du secteur public	706 232	714 443	721 936	724 803	721 382	722 845	717 842	-0,7	690 474
Enseignement du premier degré privé	44 568	44 825	45 178	44 839	44 622	45 234	44 665	-1,3	40 805
Enseignement en classe préélémentaire	10 563	10 553	10 574	10 477	10 463	10 425	10 288	-1,3	10 500
Enseignement en classe élémentaire	23 809	24 115	24 384	24 417	24 553	24 688	24 499	-0,8	24 432
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	3 848	3 841	3 784	3 671	3 616	3 541	3 518	-0,6	0
Remplacement	2 901	2 827	2 863	2 665	2 324	2 901	2 674	-7,8	2 375
Besoins spécifiques	3 447	3 489	3 573	3 609	3 666	3 679	3 686	0,2	3 499
Enseignement du second degré privé	95 600	96 289	96 962	96 676	96 464	97 047	96 501	-0,6	89 128
Enseignement sur classes attirées	89 583	90 242	90 801	90 804	90 527	90 486	90 251	-0,3	83 489
Remplacement	3 346	3 345	3 414	3 112	3 150	3 726	3 403	-8,7	2 977
Documentation	2 123	2 144	2 145	2 120	2 113	2 114	2 096	-0,9	1 920
Besoins spécifiques	548	558	602	640	674	721	751	4,2	742
Total enseignement du secteur privé (3)	140 168	141 114	142 140	141 515	141 086	142 281	141 166	-0,8	129 934
Soutien à l'enseignement	7 447	8 032	8 144	7 862	7 971	8 871	14 893	67,9	9 211
Animation pédagogique	12 345	12 605	12 947	13 106	13 299	13 439	13 585	1,1	13 493
Assistance éducative	83 538	95 997	110 062	128 988	157 627	176 061	177 220	0,7	121 060
Éducation (4)	22 169	22 420	22 829	22 504	22 336	22 390	22 233	-0,7	21 675
Direction du premier degré	3 532	3 682	3 875	4 126	4 361	4 485	4 598	2,5	13 653
Direction du second degré	15 070	15 274	15 382	15 452	15 227	15 427	15 487	0,4	15 474
Inspection	3 547	3 567	3 628	3 554	3 601	3 682	3 716	0,9	3 779
Administration, logistique, santé et social	82 352	83 556	84 501	83 376	81 204	80 614	81 043	0,5	78 233
Total autres missions (non-enseignement)	230 000	245 133	261 368	278 968	305 626	324 969	332 775	2,4	276 578
Total personnels affectés	1 076 400	1 100 690	1 125 444	1 145 286	1 168 094	1 190 095	1 191 783	0,1	1 096 986
Aucune affectation (5)	12 176	11 951	11 369	11 091	11 179	11 420	11 073	-3,0	
Ensemble des personnels	1 088 576	1 112 641	1 136 813	1 156 377	1 179 273	1 201 515	1 202 856	0,1	

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre. Public et Privé sous contrat.

1. Les effectifs physiques des personnels sont affectés à leur mission principale, c'est-à-dire celle à laquelle ils consacrent le plus de temps. Cependant, de nombreux agents sont affectés sur plusieurs missions différentes. Les ETP consacrés à la mission sont donc la somme de tous les ETP que les personnels consacrent à cette mission, que ce soit leur mission principale ou non.
2. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école et qui sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré. Pour le total des ETP consacrés à la mission, cette catégorie est vide car les ETP sont répartis entre la mission de direction du premier degré et les missions d'enseignement en classe préélémentaire ou élémentaire.
3. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.
4. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
5. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 1 191 783 agents affectés au 30 novembre 2021, 78 716 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

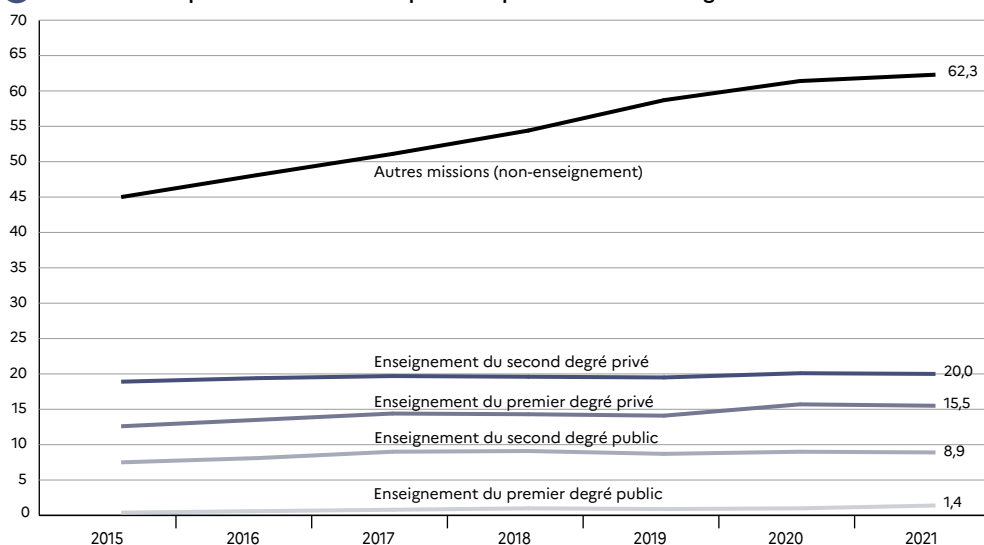
En 2021-2022, plus de 1,2 million de personnes travaillent dans les secteurs public et privé sous contrat au titre du ministère chargé de l'Éducation nationale (2). Plus de 328 900 de ces agents ont pour mission l'enseignement dans le premier degré public, et 44 700 l'enseignement dans le premier degré privé sous contrat : 24% enseignent en classe de préélémentaire, 50% en classe élémentaire et 12% enseignent en étant également directeurs d'école. Parmi les enseignants du premier degré, 97% sont professeurs des écoles. Un peu plus de 1% des enseignants dans le premier degré public sont **non-titulaires**, contre 16% des enseignants dans le premier degré privé sous contrat (3).

Dans le second degré, 388 900 personnes enseignent dans le secteur public et 96 500 dans le secteur privé

sous contrat. La majorité sont des professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), des professeurs de lycée professionnel (PLP) ou des agrégés. Les non-titulaires sont plus nombreux dans le secteur privé sous contrat (20%) que dans le secteur public (9%).

Parmi les 332 800 agents effectuant des missions autres que de l'enseignement, 7% sont titulaires d'un corps enseignant (ou assimilés). L'assistance éducative englobe à elle seule 177 200 personnes, exclusivement contractuelles. Parmi elles, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont en forte croissance depuis 2015. Par conséquent, la part des agents non titulaires dans les missions non enseignantes est en hausse (1).

1 Évolution de la part des non-titulaires parmi les personnels de l'enseignement scolaire selon la mission, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Pour un historique des effectifs par mission, se référer à la fiche 8.01.

Professeur des écoles – Voir corps enseignants du premier degré dans le glossaire.

Certifié, PEPS, PLP, agrégé – Voir corps enseignants du second degré dans le glossaire.

Du corps à la mission – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas

présentes dans les systèmes d'information statistique du ministère. Par conséquent, seuls les corps non-enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission et leur corps en 2021-2022

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)		Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Enseignants non titulaires	Corps non enseignants et cas particuliers (3)	Ensemble des personnels
	Professeurs des écoles	Instituteurs	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Autres corps titulaires ou assimilés (2)			
Enseignement du premier degré public	323 240	1 151		€	€		4 511		328 911
Enseignement en classe préélémentaire	77 685	311					720		78 716
Enseignement en classe élémentaire	160 196	589		€	€		1 585		162 373
Enseignement et direction d'école simultanée	39 705	96					10		39 811
Remplacement	27 425	114					1 952		29 491
Besoins spécifiques	18 229	41			€	€	244		18 520
Enseignement du second degré public	9 303	17	52 451	239 680	52 299		34 556		388 931
Enseignement sur classes attirées	6 034	14	51 365	222 268	51 144	605	22 958		354 388
Remplacement	39		1 003	8 351	740	17	11 144		21 294
Documentation			19	8 519	57		337		8 932
Besoins spécifiques	3 230	€	64	542	358		€	117	4 317
Total enseignement du secteur public	332 543	1 168	52 451	239 687	52 301	625	39 067		717 842
Enseignement du premier degré privé	37 675	43		€	€		6 945		44 665
Enseignement en classe préélémentaire	9 555	11					722		10 288
Enseignement en classe élémentaire	22 226	29					2 244		24 499
Enseignement et direction d'école simultanée	3 360	€					157		3 518
Remplacement							2 674		2 674
Besoins spécifiques	2 534	€		€	€		1 148		3 686
Enseignement du second degré privé	520		4 179	60 663	10 851	962	19 326		96 501
Enseignement sur classes attirées	167		4 177	58 884	10 751	924	15 348		90 251
Remplacement							3 403		3 403
Documentation	€			1 656	14	30	395		2 096
Besoins spécifiques	352		€	123	86	8	180		751
Total enseignement du secteur privé (4)	38 195	43	4 179	60 664	10 852	962	26 271		141 166
Soutien à l'enseignement	26	€					59	14 807	14 893
Animation pédagogique	8 212	12	266	1 598	2 067	14	1 267	149	13 585
Assistance éducative							44	177 176	177 220
Éducation (5)	378	€		9	5		14	21 824	22 233
Direction du premier degré	4 569	14					8	7	4 598
Direction du second degré	1 243		33	431	215		€	13 561	15 487
Inspection	84		55	19	37		€	3 520	3 716
Administration, logistique, santé et social	1 696	15	248	1 126	314	8	52	77 584	81 043
Total autres missions (non-enseignement)	16 208	45	602	3 183	2 638	22	1 449	308 628	332 775
Aucune affectation (6)	3 832	51	589	3 665	807	86	132	1 911	11 073
Ensemble des personnels	390 778	1 307	57 821	307 199	66 598	1 695	66 919	310 539	1 202 856

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2021. Public et Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

- Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.
- Professeurs d'enseignement général de collège, adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif (privé seulement).
- Cas particuliers : apprentis, contractuels alternants, assistants étrangers.
- Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère chargé de l'Éducation nationale.
- Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
- Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 78 716 agents ayant pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public, 77 685 sont des professeurs des écoles.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

3 Répartition des personnels de l'enseignement scolaire selon leur statut, par mission, en 2021-2022, en %

		Titulaires ou assimilés	Non-titulaires	Total
Enseignement du public	Premier degré	98,6	1,4	100,0
	Second degré	91,1	8,9	100,0
Enseignement du privé	Premier degré	84,5	15,5	100,0
	Second degré	80,0	20,0	100,0
Autres missions (non-enseignement)	Soutien à l'enseignement ou animation pédagogique	43,1	56,9	100,0
	Assistance éducative	0,0	100,0	100,0
	Éducation	84,3	15,7	100,0
	Direction ou Inspection	99,9	0,1	100,0
	Administration, logistique, santé et social	86,2	13,8	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021. Public et Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

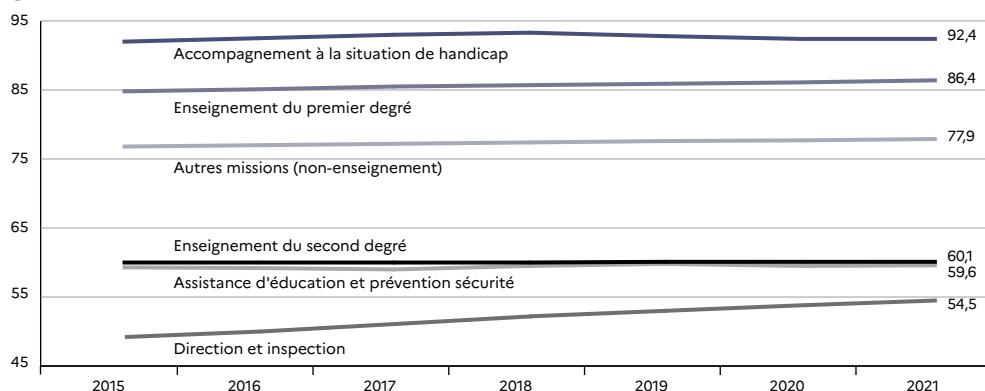
En 2021-2022, en France métropolitaine et dans les DROM, 717 800 personnes enseignent dans le secteur public, 141 200 enseignent dans le secteur privé sous contrat et 332 800 exercent des missions de non-enseignement (inspection, direction d'établissement, éducation, administration, santé, etc.) (2)(3)(4).

Les femmes représentent 71,0% des enseignants du secteur public, 85,6% dans le premier degré et 58,7% dans le second degré (respectivement 74,0%, 92,2% et 65,6% dans le privé sous contrat). Quel que soit le secteur, les enseignantes sont plus nombreuses que les enseignants à exercer à temps partiel ou incomplet (11,8% contre 5,3% dans le public, 20,5% contre 17,1% dans le privé sous contrat).

Les femmes constituent 78,2% des personnels relevant de missions non enseignantes. Elles sont fortement majoritaires au sein des missions de soutien à l'enseignement (76,9%), d'administration et logistique (77,2%), d'éducation (79,1%) et d'assistance éducative (81,6%). Les missions sanitaires et sociales sont presque exclusivement féminines (95,5%). Comme dans l'enseignement, les femmes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel ou incomplet (57,0% des femmes et, en particulier, 87,7% des assistantes éducatives).

Depuis 2015, la part des femmes reste stable sur la plupart des missions. Cependant, elle augmente régulièrement chaque année dans les missions de direction ou d'inspection (+ 5 points en six ans), dépassant le seuil des 50% depuis 2016 (1).

1 Évolution de la part des femmes selon la mission entre 2015 et 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public + Privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

RERS 2022, DEPP

Précisions

Du corps à la mission – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistique du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2021.

2 Les enseignants en mission dans le secteur public en 2021-2022

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré public	328 911	85,6	42,4	44,4	42,7	11,5	3,7	10,4
Professeurs des écoles	323 240	85,7	42,5	44,5	42,8	11,6	3,7	10,5
Instituteurs et autres titulaires	1 160	73,2	50,4	49,8	50,3	7,7	3,2	6,5
Non-titulaires	4 511	81,4	33,1	34,2	33,3	5,8	2,1	5,1
Enseignement d'élèves du second degré public	388 931	58,7	44,6	45,4	44,9	12,2	5,7	9,6
Professeurs de chaire supérieure	2 112	39,0	53,5	53,8	53,7	0,5		0,2
Professeurs agrégés	50 339	54,0	45,3	45,9	45,6	10,3	4,6	7,7
Professeurs certifiés	212 907	64,9	44,4	45,5	44,8	12,5	4,8	9,8
Professeurs d'EPS	26 773	42,0	43,6	41,9	42,6	9,4	4,0	6,3
Professeurs de lycée professionnel	52 299	50,7	47,4	48,6	48,0	7,5	2,9	5,2
Professeurs des écoles, instituteurs	9 320	67,1	43,3	46,0	44,2	4,1	1,5	3,3
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	625	51,5	60,8	61,0	60,9	18,0	7,3	12,8
Non-titulaires	34 556	51,8	40,8	41,2	41,0	25,3	18,5	22,0
Total	717 842	71,0	43,4	45,2	43,9	11,8	5,3	9,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des enseignants payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le public, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021.

RERS 2022, DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

3 Les enseignants en mission dans le secteur privé sous contrat en 2021-2022

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré privé	44 665	92,2	44,0	44,5	44,1	18,6	9,9	17,9
Professeurs des écoles et instituteurs	37 718	92,3	45,2	46,1	45,2	15,9	7,8	15,3
Autres assimilés titulaires (2)	ε	ε	ε	ε	ε	ε	ε	ε
Non-titulaires	6 945	91,6	38,0	36,7	37,9	33,3	20,0	32,2
Enseignement d'élèves du second degré privé	96 501	65,6	45,9	45,9	45,9	21,8	17,9	20,4
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 179	53,8	47,4	49,1	48,2	11,0	6,5	8,9
Professeurs certifiés	54 353	71,8	46,9	47,7	47,1	17,1	13,0	15,9
Professeurs d'EPS	6 310	38,5	45,0	44,6	44,7	14,2	8,7	10,8
Professeurs de lycée professionnel	10 851	64,2	48,7	49,6	49,0	12,7	9,3	11,5
Autres assimilés titulaires (2)	1 482	69,1	52,7	54,2	53,2	23,6	30,8	25,8
Non-titulaires	19 326	60,2	40,3	39,7	40,1	46,5	38,5	43,3
Total	141 166	74,0	45,2	45,8	45,3	20,5	17,1	19,6

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), ensemble des enseignants payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le privé sous contrat, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021.

RERS 2022, DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Dans le premier degré : professeurs certifiés ; dans le second degré : professeurs certifiés des écoles, instituteurs, professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif.

Note : est un signe utilisé pour remplacer une valeur très petite mais non nulle ou non significative.

Par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

4 Les personnels de la mission non enseignante en 2021-2022

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Soutien à l'enseignement	14 893	76,9	24,5	24,8	24,6	71,4	70,7	71,3
Animation pédagogique	13 585	63,4	49,3	50,9	49,9	3,5	2,2	3,0
Assistance éducative	177 220	81,6	41,4	32,3	39,7	87,7	64,7	83,5
Éducation (2)	22 233	79,1	44,9	47,0	45,3	9,0	4,1	8,0
Direction (3)	20 085	55,1	51,3	51,6	51,4	0,8	0,3	0,6
Inspection	3 716	51,4	53,0	53,5	53,2	0,2	0,1	0,1
Administration, logistique	67 961	77,2	48,1	47,6	48,0	14,3	4,2	12,0
Santé et social	13 082	95,5	47,9	48,4	47,9	30,8	13,0	30,0
Total	332 775	78,2	43,3	40,5	42,7	57,0	33,9	52,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des agents payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021 (voir « Précisions »).

RERS 2022, DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

3. Y compris directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement des secteurs public et privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

8.04 Le personnel de l'Éducation nationale : structure par âge

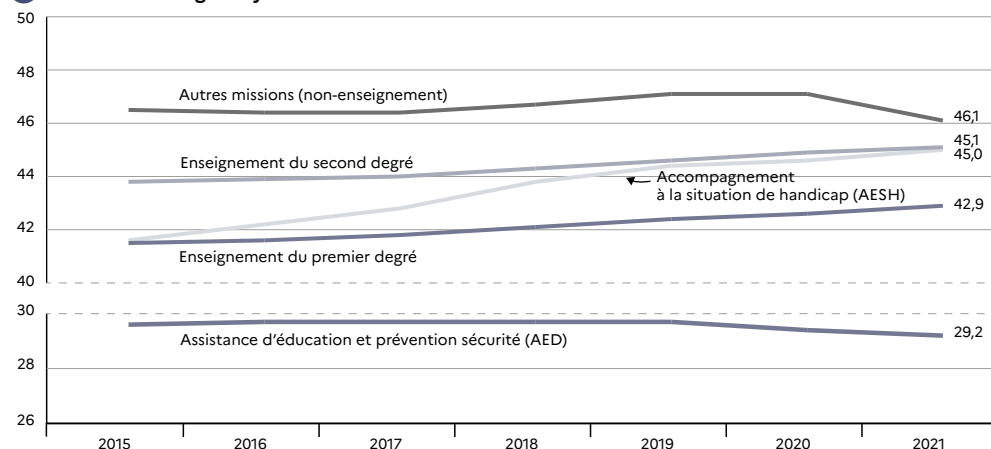
En 2021-2022, les personnels de l'Éducation nationale ont en moyenne 44 ans (1). Quel que soit le niveau d'enseignement, les enseignants sont généralement plus jeunes dans le public que dans le privé sous contrat, bien que les écarts tendent à se réduire. Les enseignants affectés dans le premier degré ont en moyenne 43 ans dans le public contre 44 ans dans le privé et, respectivement, 45 ans contre 46 ans dans le second degré (2)(3).

Parmi les personnels relevant de la mission d'assistance éducative, ceux en charge d'assistance d'éducation ou d'assistance prévention sécurité sont les plus jeunes,

ayant en moyenne 29 ans contre 45 ans pour ceux en charge de l'accompagnement à la situation de handicap (4). À l'inverse, les personnes en mission de direction ou d'inspection ont en moyenne 52 ans, soit 6,6 ans de plus que celles relevant des autres missions non enseignantes (administratives, logistiques, sanitaires et sociales, soutien à l'enseignement, éducation) (5).

Depuis 2015, on observe un vieillissement des personnels en charge de la mission d'accompagnement à la situation de handicap (3,4 années en 6 ans). Cette évolution est le reflet de la mise en œuvre de la sécurisation des parcours des AESH par le ministère.

1 Évolution de l'âge moyen selon la mission



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre, Public et Privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

RERS 2022, DEPP

Précisions

Du corps à la mission – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistique du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

Pour en savoir plus

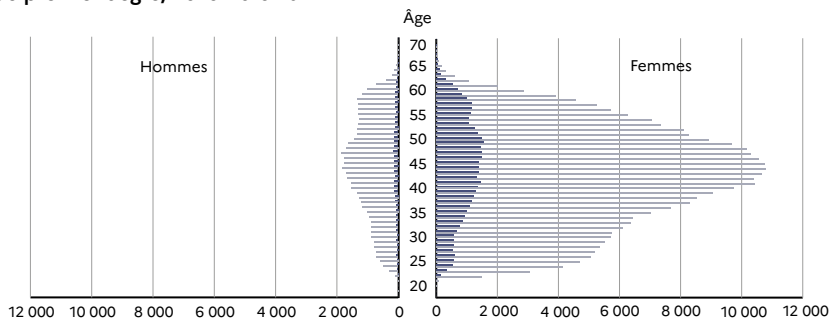
– DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

2 Enseignement du premier degré, novembre 2021

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,4
Secteur privé : 44,5

Âge moyen femmes
Secteur public : 42,4
Secteur privé : 44,0

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 42,7
Secteur privé : 44,1



► Champ : France métropolitaine + DROM. Enseignants en mission d'enseignement dans le premier degré public ou privé sous contrat.

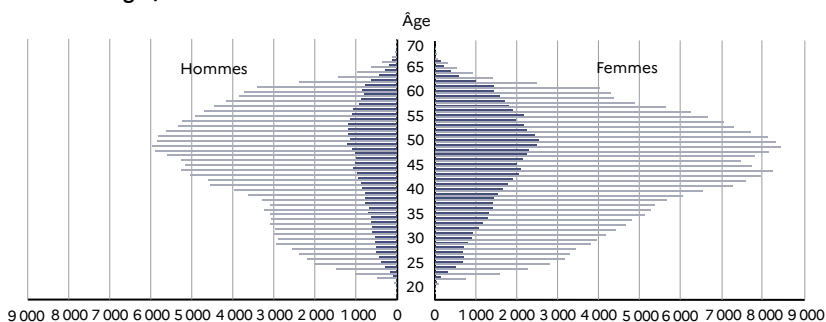
RERS 2022, DEPP

3 Enseignement du second degré, novembre 2021

Âge moyen hommes
Secteur public : 45,4
Secteur privé : 45,9

Âge moyen femmes
Secteur public : 44,6
Secteur privé : 45,9

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 44,9
Secteur privé : 45,9



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

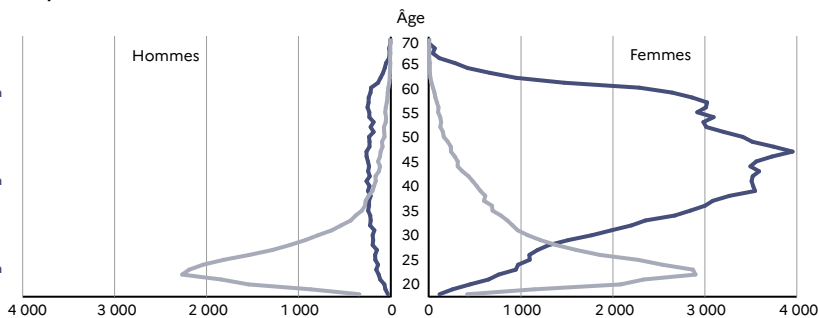
RERS 2022, DEPP

4 Assistance éducative, novembre 2021

Âge moyen hommes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 28,1
Accompagnement à la situation
de handicap : 43,5

Âge moyen femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 29,8
Accompagnement à la situation
de handicap : 45,1

Âge moyen hommes + femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 29,1
Accompagnement à la situation
de handicap : 45,0



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels relevant de la mission d'assistance éducative (voir « Précisions »).

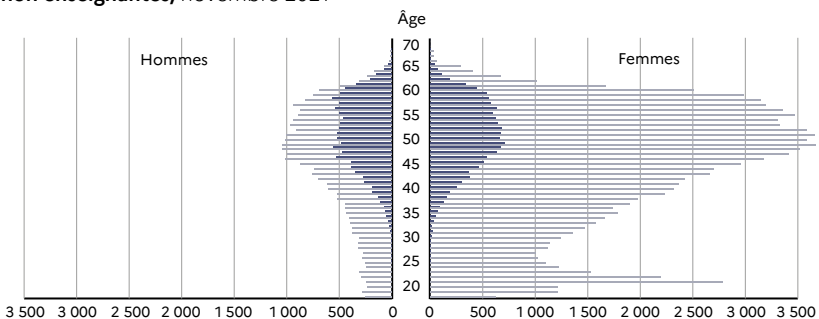
RERS 2022, DEPP

5 Autres missions non enseignantes, novembre 2021

Âge moyen hommes
Direction et inspection : 51,9
Autres missions
non enseignantes : 45,4

Âge moyen femmes
Direction et inspection : 51,5
Autres missions
non enseignantes : 45,0

Âge moyen
hommes + femmes
Direction et inspection : 51,7
Autres missions
non enseignantes : 45,1



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels relevant des missions non enseignantes (hors assistance éducative, voir « Précisions »).

RERS 2022, DEPP

8.05 Les enseignants du premier degré public par département

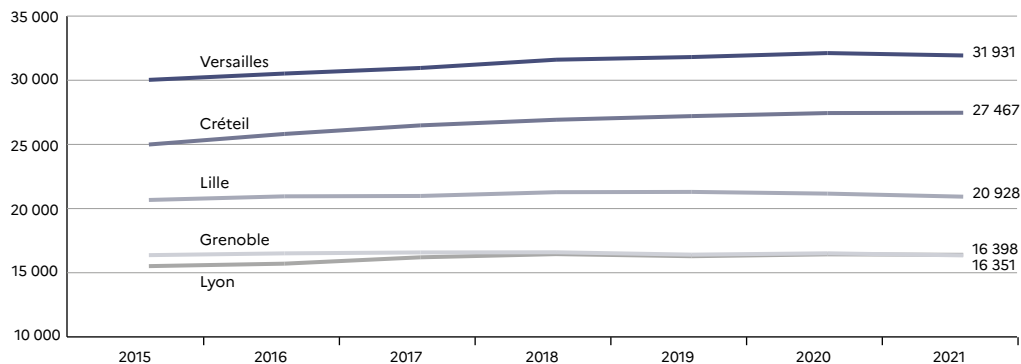
En 2021-2022, la répartition des 329 000 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le premier degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM est très contrastée (2). Plus de la moitié des départements, notamment dans le centre et le sud-ouest de la France, disposent de moins de 2 600 enseignants. À l'opposé, dix-sept départements, situés pour la plupart en Île-de-France et au nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants.

De 2015 à 2021, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs des académies de Créteil, Lyon et Versailles ont fortement crû en six ans (respectivement 10%, 6% et 6%) alors que ceux de Lille ont augmenté plus modérément (1%) et ceux de Grenoble sont restés stables sur toute la période.

Dans le premier degré public, la part des enseignants non titulaires est faible : 1,4% en moyenne (3). La plupart des académies se situent très en dessous de ce seuil national. Dans les académies de Créteil, Versailles, Strasbourg, Toulouse et de la Corse, la part d'enseignants non titulaires est plus élevée, mais ne dépasse pas 4,5%. En revanche, les académies de Guyane et Mayotte atteignent respectivement des taux de 11% et 25%.

Environ 16% des enseignants titulaires du premier degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Les académies où la part des enseignants en début de carrière est la plus élevée sont la Guyane (33%) et celles d'Île-de-France : Créteil (26%), Versailles (23%) et Paris (20%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2021. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du premier degré public – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

2 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2021-2022

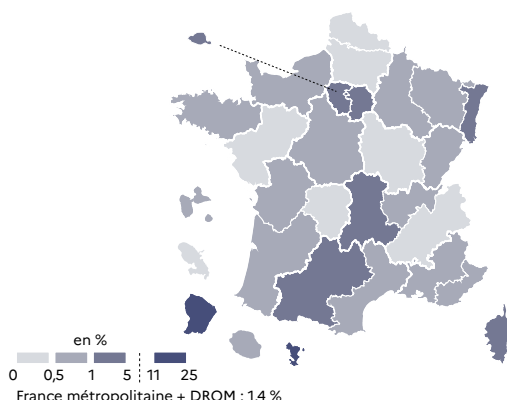
Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	200	387	302	889	Nord	3 458	6 200	3 293	12 951	Paris	2 231	3 637	1 737	7 605
Hautes-Alpes	54	432	259	745	Pas-de-Calais	2 009	3 808	2 160	7 977	Charente	350	659	540	1 549
Bouches-du-Rh.	2 669	5 232	2 434	10 335	Lille	5 467	10 008	5 453	20 928	Charente-Marit.	586	1 239	939	2 764
Vaucluse	731	1 452	734	2 917	Corrèze	234	436	365	1 035	Deux-Sèvres	322	699	544	1 565
Aix-Marseille	3 654	7 503	3 729	14 886	Creuse	84	224	258	566	Vienne	441	932	627	2 000
Aisne	685	1 336	885	2 906	Haute-Vienne	333	775	480	1 588	Poitiers	1 699	3 529	2 650	7 878
Oise	1 090	2 049	1 546	4 685	Limoges	651	1 435	1 103	3 189	Ardennes	355	636	480	1 471
Somme	324	1 600	885	2 809	Ain	860	1 722	883	3 465	Aube	393	719	505	1 617
Amiens	2 099	4 985	3 316	10 400	Loire	865	1 676	857	3 398	Marne	680	1 324	881	2 885
Doubs	693	1 310	889	2 892	Rhône	2 589	5 009	1 937	9 535	Haute-Marne	217	366	358	941
Jura	237	516	442	1 195	Lyon	4 314	8 407	3 677	16 398	Reims	1 645	3 045	2 224	6 914
Haute-Saône	286	511	401	1 198	Aude	379	750	589	1 718	Côtes-d'Armor	108	1 347	631	2 086
Terr. de Belfort	180	319	223	722	Gard	878	1 747	905	3 530	Finistère	684	1 415	750	2 849
Besançon	1 396	2 656	1 955	6 007	Hérault	1 437	2 728	1 284	5 449	Ille-et-Vilaine	1 072	1 986	873	3 931
Dordogne	138	908	636	1 682	Lozère	35	210	164	409	Morbihan	454	998	535	1 987
Gironde	1 978	3 755	1 814	7 547	Pyrénées-Orient.	499	1 104	606	2 209	Rennes	2 318	5 746	2 789	10 853
Landes	185	1 000	590	1 775	Montpellier	3 228	6 539	3 548	13 315	Bas-Rhin	1 424	2 761	1 295	5 480
Lot-et-Garonne	335	619	511	1 465	Meurthe-et-Mos.	813	1 648	1 045	3 506	Haut-Rhin	956	1 805	1 053	3 814
Pyrénées-Atl.	557	1 111	838	2 506	Meuse	87	556	323	966	Strasbourg	2 380	4 566	2 348	9 294
Bordeaux	3 193	7 393	4 389	14 975	Moselle	1 219	2 453	1 572	5 244	Ariège	66	355	268	689
Allier	191	766	595	1 552	Vosges	412	783	634	1 829	Aveyron	70	549	424	1 043
Cantal	25	420	268	713	Nancy-Metz	2 531	5 440	3 574	11 545	Haute-Garonne	1 624	3 226	1 679	6 529
Haute-Loire	60	472	337	869	Loire-Atlantique	1 451	2 723	1 387	5 561	Gers	170	326	317	813
Puy-de-Dôme	572	1 441	921	2 934	Maine-et-Loire	711	1 353	774	2 838	Lot	136	256	307	699
Clermont-Ferrand	848	3 099	2 121	6 068	Mayenne	243	526	379	1 148	Hautes-Pyrénées	202	380	366	948
Corse-du-Sud	158	352	205	715	Sarthe	347	1 535	692	2 574	Tarn	243	842	485	1 570
Haute-Corse	132	439	257	828	Vendée	464	808	540	1 812	Tarn-et-Garonne	122	777	379	1 278
Corse	290	791	462	1 543	Nantes	3 216	6 945	3 772	13 933	Toulouse	2 633	6 711	4 225	13 569
Seine-et-Marne	2 190	4 038	2 067	8 295	Alpes-Maritimes	1 268	2 386	1 223	4 877	Yvelines	2 057	3 986	1 913	7 956
Seine-St-Denis	3 120	6 342	2 248	11 710	Var	1 228	2 425	1 158	4 811	Essonne	2 080	4 068	1 757	7 905
Val-de-Marne	2 076	3 965	1 421	7 462	Nice	2 496	4 811	2 381	9 688	Hauts-de-Seine	2 323	3 870	1 377	7 570
Créteil	7 386	14 345	5 736	27 467	Calvados	213	2 150	715	3 078	Val-d'Oise	2 358	4 318	1 824	8 500
Côte-d'Or	534	1 112	899	2 545	Eure	798	1 509	929	3 236	Versailles	8 818	16 242	6 871	31 931
Nièvre	214	387	359	960	Manche	528	972	584	2 084	France métro.	74 505	153 085	83 557	311 147
Saône-et-Loire	603	1 149	893	2 645	Orne	321	514	346	1 181	Guadeloupe	630	1 206	858	2 694
Yonne	383	1 223	653	1 759	Seine-Maritime	1 481	2 980	1 864	6 325	Guyane	744	1 726	618	3 088
Dijon	1 734	3 371	2 804	7 909	Normandie	3 341	8 125	4 438	15 904	Martinique	430	1 110	754	2 294
Ardèche	120	709	499	1 328	Cher	308	576	521	1 405	Mayotte	611	1 926	451	2 988
Drôme	621	1 171	746	2 538	Eure-et-Loir	589	1 105	639	2 333	La Réunion	1 796	3 320	1 584	6 700
Isère	1 627	3 079	1 769	6 475	Indre	204	387	359	950	DROM	4 211	9 288	4 265	17 764
Savoie	477	900	672	2 049	Indre-et-Loire	713	1 320	765	2 798	Total	78 716	162 373	87 822	328 911
Haute-Savoie	1 079	2 021	861	3 961	Loir-et-Cher	325	720	534	1 579					
Grenoble	3 924	7 880	4 547	16 351	Loiret	874	1 768	890	3 532					
					Orléans-Tours	3 013	5 876	3 708	12 597					

RERS 2022, DEPP

► Champ : agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

Note : la catégorie « Préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, par l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignement mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

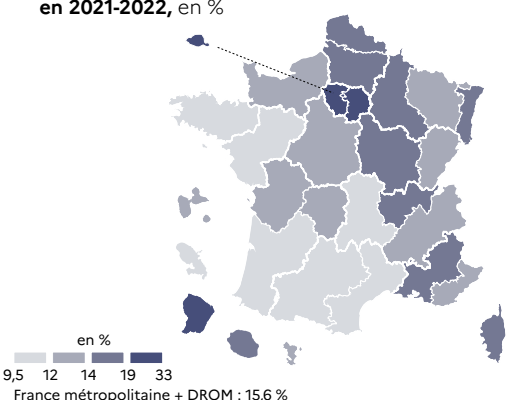
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public, en 2021-2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

RERS 2022, DEPP

4 Part des enseignants titulaires du premier degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté, en 2021-2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

RERS 2022, DEPP

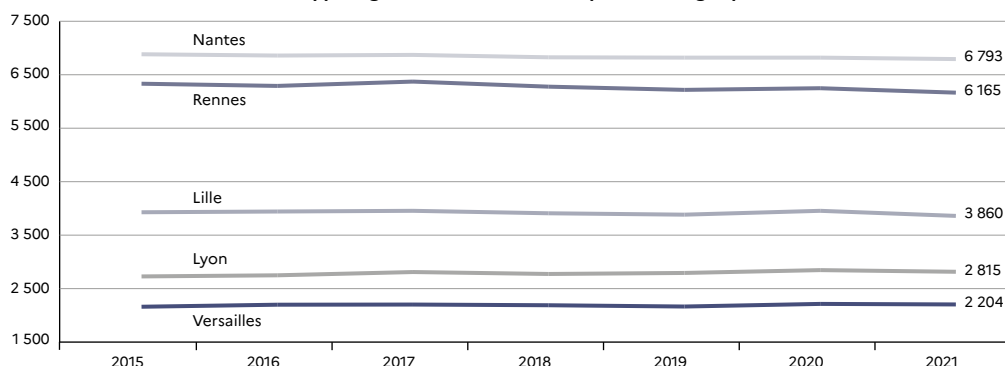
Dans le premier degré privé sous contrat, 44 700 personnes enseignent en 2021-2022, en France métropolitaine et dans les DROM (2). Ces enseignants sont inégalement répartis entre les départements : plus de la moitié des départements accueillent moins de 300 d'entre eux. Outre Mayotte, où il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (12). À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants.

De 2015 à 2021, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon contrastée (1). En six ans, les effectifs des académies de Lyon et Versailles ont crû respectivement de 3% et 2% alors que ceux de Lille, Rennes et Nantes diminuaient respectivement de 2%, 3% et 1%.

Dans le premier degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est d'environ 16% (3). Cette part atteint 34% dans l'académie de Martinique. Les deux académies qui présentent proportionnellement le moins de non-titulaires sont celles qui ont les effectifs les plus élevés : 10% pour Rennes et 13% pour Nantes.

Globalement, 12% des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Cette part est la plus élevée dans les académies de Créteil (27%) et Paris (24%). Elle est inférieure à 10% dans les académies de Clermont-Ferrand, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Nantes, Limoges et La Réunion.

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM (hors Mayotte) au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire ou assimilé, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2021. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Enseignant assimilé titulaire – Voir « Corps enseignants du privé sous contrat » dans le glossaire.

Pour en savoir plus

– DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

2 Répartition des enseignants du premier degré privé sous contrat par académie et département en 2021-2022

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	10	23	14	47	Nord	793	1 619	508	2 920	Paris	426	1 025	228	1 679
Hautes-Alpes	13	34	9	56	Pas-de-Calais	253	531	156	940	Charente	36	77	57	170
Bouches-du-Rh.	257	593	226	1 076	Lille	1 046	2 150	664	3 860	Charente-Marit.	41	95	64	200
Vaucluse	66	169	56	291	Corrèze	21	39	16	76	Deux-Sèvres	80	182	74	336
Aix-Marseille	346	819	305	1 470	Creuse	3	6	3	12	Vienne	58	127	59	244
Aisne	55	131	54	240	Haute-Vienne	23	49	26	98	Poitiers	215	481	254	950
Oise	66	142	53	261	Limoges	47	94	45	186	Ardennes	22	57	21	100
Somme	106	222	66	394	Ain	74	194	87	355	Aube	30	74	26	130
Amiens	227	495	173	895	Loire	206	445	193	844	Marne	77	184	66	327
Doubs	58	137	48	243	Rhône	397	885	334	1 616	Haute-Marne	9	26	5	40
Jura	29	77	23	129	Lyon	677	1 524	614	2 815	Reims	138	341	118	597
Haute-Saône	14	40	10	64	Aude	33	57	29	119	Côtes-d'Armor	16	613	199	828
Terr. de Belfort	13	40	20	73	Gard	105	202	111	418	Finistère	368	823	356	1 547
Besançon	114	294	101	509	Hérault	153	312	170	635	Ille-et-Vilaine	535	1 094	410	2 039
Dordogne	5	76	27	108	Lozère	37	79	35	151	Morbihan	441	910	400	1 751
Gironde	146	361	209	716	Pyrénées-Orient.	42	107	62	211	Rennes	1 360	3 440	1 365	6 165
Landes	4	101	42	147	Montpellier	370	757	407	1 534	Bas-Rhin	46	168	93	307
Lot-et-Garonne	33	92	29	154	Meurthe-et-Mos.	51	135	62	248	Haut-Rhin	33	158	68	259
Pyrénées-Atl.	224	388	217	829	Meuse	5	45	15	65	Strasbourg	79	326	161	566
Bordeaux	412	1 018	524	1 954	Moselle	58	134	97	289	Ariège	0	38	16	54
Allier	29	80	32	141	Vosges	23	71	24	118	Aveyron	6	202	92	300
Cantal	19	35	19	73	Nancy-Metz	137	385	198	720	Haute-Garonne	148	316	132	596
Haute-Loire	71	198	91	360	Loire-Atlantique	658	1 263	529	2 450	Gers	24	56	29	109
Puy-de-Dôme	86	200	96	382	Maine-et-Loire	416	853	440	1 709	Lot	8	41	26	75
Clermont-Ferrand	205	513	238	956	Mayenne	122	266	132	520	Hautes-Pyrénées	30	67	43	140
Corse-du-Sud	12	17	4	33	Sarthe	12	327	127	466	Tarn	57	140	84	281
Haute-Corse	1	14	2	17	Vendée	437	816	395	1 648	Tarn-et-Garonne	15	92	33	140
Corse	13	31	6	50	Nantes	1 645	3 525	1 623	6 793	Toulouse	288	952	455	1 695
Seine-et-Marne	90	201	64	355	Alpes-Maritimes	120	227	77	424	Yvelines	149	409	108	666
Seine-St-Denis	104	310	81	495	Var	66	172	109	347	Essonne	85	208	91	384
Val-de-Marne	113	308	82	503	Nice	186	399	186	771	Hauts-de-Seine	205	488	120	813
Créteil	307	819	227	1 353	Calvados	107	249	83	439	Val-d'Oise	84	199	58	341
Côte-d'Or	61	128	40	229	Eure	54	124	55	233	Versailles	523	1 304	377	2 204
Nièvre	13	31	11	55	Manche	111	238	74	423	France métro.	10 040	23 937	9 647	43 624
Saône-et-Loire	49	112	39	200	Orne	63	141	70	274	Guadeloupe	57	142	51	250
Yonne	34	68	28	130	Seine-Maritime	140	336	143	619	Guyane	35	79	22	136
Dijon	157	339	118	614	Normandie	475	1 088	425	1 988	Martinique	31	93	86	210
Ardèche	6	275	149	430	Cher	22	51	21	94	La Réunion	125	248	72	445
Drôme	78	189	99	366	Eure-et-Loir	44	134	55	233	DROM (1)	248	562	231	1 041
Isère	140	329	147	616	Indre	11	32	20	63	Total	10 288	24 499	9 878	44 665
Savoie	46	105	50	201	Indre-et-Loire	62	180	86	328					
Haute-Savoie	135	280	125	540	Loir-et-Cher	36	87	38	161					
Grenoble	405	1 178	570	2 153	Loiret	67	156	45	268					
					Orléans-Tours	242	640	265	1 147					

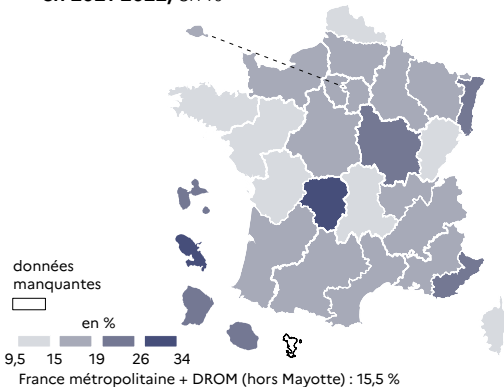
RERS 2022, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

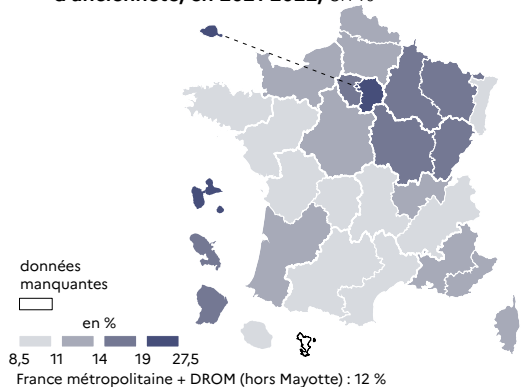
Note : la catégorie « Préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré privé sous contrat, en 2021-2022, en %



► **Champ** : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

4 Part des enseignants titulaires du premier degré privé sous contrat ayant moins de cinq ans d'ancienneté, en 2021-2022, en %



► **Champ** : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

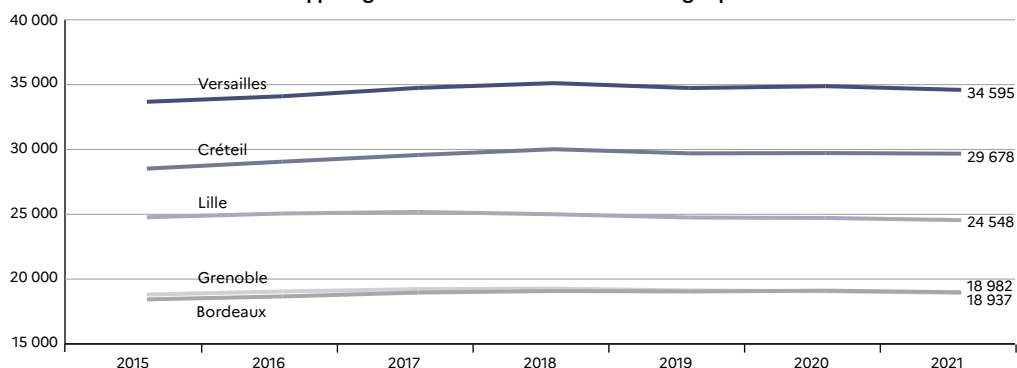
En 2021-2022, la répartition des 389 000 agents chargés d'une mission d'enseignement dans le second degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM est très contrastée (2). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants et totalisent ensemble plus d'un cinquième des effectifs : Versailles (34 600), Créteil (29 700) et Lille (24 500). À l'inverse, l'académie regroupant le moins d'enseignants est la Corse avec moins de 2 000 enseignants.

De 2015 à 2021, les effectifs des académies de Créteil, de Bordeaux et de Versailles ont crû respectivement de 4%, 3% et 3% tandis que ceux de l'académie de Lille ont diminué de 1% (1).

Dans le second degré public, la part des enseignants non titulaires est de l'ordre de 9% (3). Elle est inférieure à 6% dans les académies de Besançon, de Dijon, de Strasbourg et de Normandie, tandis qu'à Mayotte elle atteint 52%. L'académie de Guyane compte également une part importante de non-titulaires (26%).

Environ 12% des enseignants titulaires du second degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté en tant que titulaire d'un corps enseignant (4). Les académies avec le plus d'enseignants en début de carrière se trouvent en Île-de-France : Créteil (26%) et Versailles (23%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Toutes les personnes enseignant dans le second degré sont prises en compte. Outre des enseignants du second degré, le champ inclut donc des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, des enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2021. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du second degré public – Voir «Glossaire».

Pour en savoir plus

– DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2021.

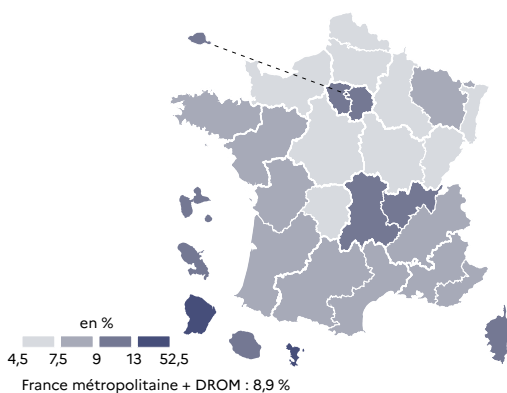
2 Répartition des enseignants du second degré public par corps et par académie en 2021-2022

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Non-titulaires	Total second degré
Clermont-Ferrand	896	4 421	1 021	196	6	703	7 243
Grenoble	2 810	11 776	2 247	387	28	1 689	18 937
Lyon	3 053	10 480	2 138	420	18	1 625	17 734
Auvergne-Rhône-Alpes	6 759	26 677	5 406	1 003	52	4 017	43 914
Besançon	899	4 563	1 026	199	7	401	7 095
Dijon	1 112	6 107	1 120	216	17	508	9 080
Bourgogne-Franche-Comté	2 011	10 670	2 146	415	24	909	16 175
Bretagne (Rennes)	1 808	9 067	1 885	348	28	1 139	14 275
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 819	9 795	1 908	431	21	1 108	15 082
Corse	172	1 245	247	49	3	246	1 962
Nancy-Metz	1 632	8 553	1 933	409	34	1 178	13 739
Reims	920	4 877	1 133	223	11	546	7 710
Strasbourg	1 829	6 939	1 618	338	18	639	11 381
Grand Est	4 381	20 369	4 684	970	63	2 363	32 830
Amiens	1 167	7 661	1 932	373	32	740	11 905
Lille	2 428	15 784	3 925	689	52	1 670	24 548
Hauts-de-France	3 595	23 445	5 857	1 062	84	2 410	36 453
Créteil	4 381	18 045	3 423	527	24	3 278	29 678
Paris	3 424	5 139	1 155	96	6	1 235	11 055
Versailles	5 753	20 805	3 903	620	21	3 493	34 595
Île-de-France	13 558	43 989	8 481	1 243	51	8 006	75 328
Normandie	2 248	12 574	2 636	493	37	942	18 930
Bordeaux	2 588	11 517	2 677	462	33	1 705	18 982
Limoges	499	2 734	610	99	7	270	4 219
Poitiers	1 156	6 383	1 314	271	19	790	9 933
Nouvelle-Aquitaine	4 243	20 634	4 601	832	59	2 765	33 134
Montpellier	2 112	10 052	2 113	370	36	1 262	15 945
Toulouse	2 391	10 690	2 368	342	31	1 361	17 183
Occitanie	4 503	20 742	4 481	712	67	2 623	33 128
Pays de la Loire (Nantes)	1 998	10 528	2 280	441	26	1 378	16 651
Aix-Marseille	2 386	10 574	2 321	346	29	1 346	17 002
Nice	1 627	7 666	1 465	285	20	997	12 060
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 013	18 240	3 786	631	49	2 343	29 062
France métropolitaine	51 108	227 975	48 398	8 630	564	30 249	366 924
Guadeloupe	255	2 258	655	142	17	444	3 771
Guyane	115	1 556	559	167	8	823	3 228
Martinique	162	1 751	608	91	7	374	2 993
Mayotte	76	1 030	392	77	3	1 729	3 307
La Réunion	735	5 110	1 687	213	26	937	8 708
DROM	1 343	11 705	3 901	690	61	4 307	22 007
France métropolitaine + DROM	52 451	239 680	52 299	9 320	625	34 556	388 931

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

RERS 2022, DEPP

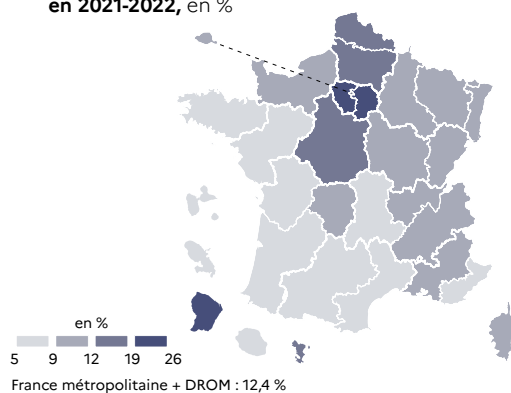
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public, en 2021-2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

RERS 2022, DEPP

4 Part des enseignants titulaires du second degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté, en 2021-2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

RERS 2022, DEPP

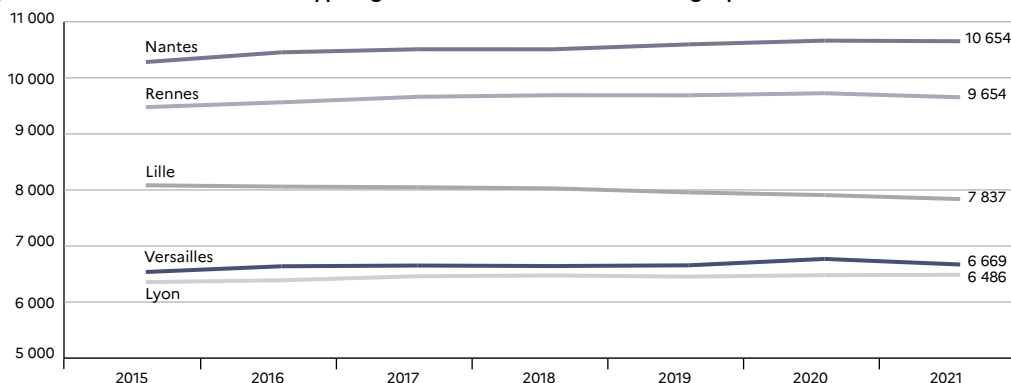
Dans l'enseignement privé sous contrat du second degré, 96 500 enseignants effectuent leur service en France métropolitaine et dans les DROM, hors Mayotte, en 2021-2022. Les enseignants certifiés et les enseignants d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent à eux seuls 63% des effectifs (2). La Corse est l'académie de France métropolitaine qui compte le moins d'enseignants du second degré privé sous contrat (111).

De 2015 à 2021, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué différemment (1). Les effectifs de l'académie de Nantes ont crû de 4%, ceux de Lyon, de Rennes et de Versailles ont augmenté plus modérément (2%). À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de 3%.

Dans le second degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est de 20% (3). Elle est la plus faible dans les deux académies de l'ouest (13% à Rennes et 15% à Nantes), mais également dans l'académie de Nice, où elle atteint 14%. *A contrario*, dans l'académie de Guyane, plus d'un enseignant sur deux est non-titulaire (51%).

Environ 16% des enseignants assimilés titulaires du second degré privé sous contrat ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Quatre académies, dont deux d'île-de-France (Paris et Versailles) et celles de Lyon et Grenoble, accueillent plus de 17% de jeunes enseignants. À l'opposé, les deux académies où les enseignants récemment titularisés sont les moins nombreux se situent dans les DROM : environ 12% pour la Guadeloupe et 13% pour la Martinique.

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, le champ inclut des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, les enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant assimilé titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2021. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Missions des personnels, corps enseignants du privé sous contrat – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

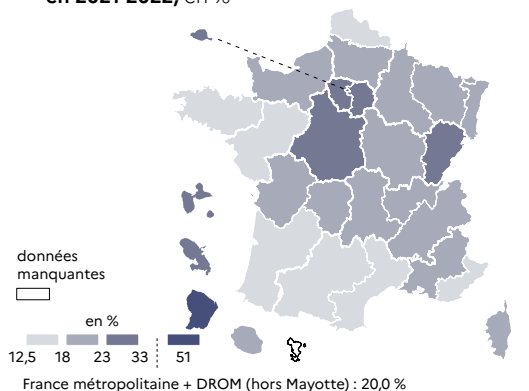
2 Les enseignants du second degré privé sous contrat par corps et par académie en 2021-2022

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total 2 ^e degré
Clermont-Ferrand	74	1 264	212	15	25	354	1 944
Grenoble	197	3 088	685	26	39	1 021	5 056
Lyon	396	4 034	750	33	60	1 213	6 486
Auvergne-Rhône-Alpes	667	8 386	1 647	74	124	2 588	13 486
Besançon	18	797	168	15	8	303	1 309
Dijon	46	927	241	9	9	334	1 566
Bourgogne-Franche-Comté	64	1 724	409	24	17	637	2 875
Bretagne (Rennes)	342	6 731	1 151	95	85	1 250	9 654
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	62	1 527	313	11	27	699	2 639
Corse	3	81	1	0	3	23	111
Nancy-Metz	74	1 412	373	1	44	537	2 441
Reims	38	899	247	9	10	349	1 552
Strasbourg	142	1 152	145	5	9	354	1 807
Grand Est	254	3 463	765	15	63	1 240	5 800
Amiens	57	1 394	203	9	33	492	2 188
Lille	281	5 046	996	25	128	1 361	7 837
Hauts-de-France	338	6 440	1 199	34	161	1 853	10 025
Créteil	116	2 252	249	3	28	1 290	3 938
Paris	462	2 628	207	11	48	1 380	4 736
Versailles	452	3 997	252	21	103	1 844	6 669
Île-de-France	1 030	8 877	708	35	179	4 514	15 343
Normandie	119	2 701	658	15	42	909	4 444
Bordeaux	156	2 733	545	31	26	670	4 161
Limoges	14	331	42	5	3	117	512
Poitiers	56	1 160	209	11	7	356	1 799
Nouvelle-Aquitaine	226	4 224	796	47	36	1 143	6 472
Montpellier	140	2 016	464	32	17	548	3 217
Toulouse	183	2 405	474	34	59	662	3 817
Occitanie	323	4 421	938	66	76	1 210	7 034
Pays de la Loire (Nantes)	408	7 244	1 203	74	86	1 639	10 654
Aix-Marseille	191	2 620	639	15	44	851	4 360
Nice	103	1 281	206	9	11	269	1 879
Provence-Alpes-Côte d'Azur	294	3 901	845	24	55	1 120	6 239
France métropolitaine	4 130	59 720	10 633	514	954	18 825	94 776
Guadeloupe	8	210	99	1	2	119	439
Guyane	2	89	28	1	0	125	245
Martinique	6	240	35	0	0	136	417
La Réunion	33	404	56	4	6	121	624
DROM	49	943	218	6	8	501	1 725
France métropolitaine + DROM (hors Mayotte)	4 179	60 663	10 851	520	962	19 326	96 501

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

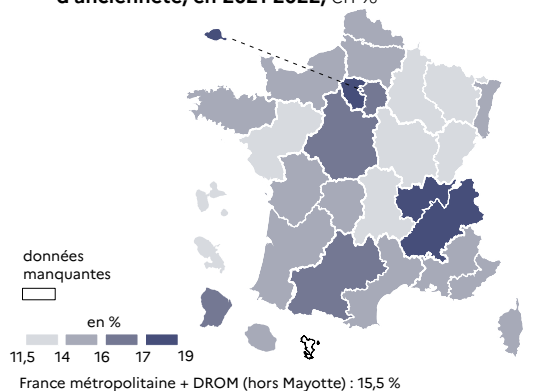
RERS 2022, DEPP

3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé sous contrat, en 2021-2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

4 Part des enseignants titulaires du second degré privé sous contrat ayant moins de cinq ans d'ancienneté, en 2021-2022, en %



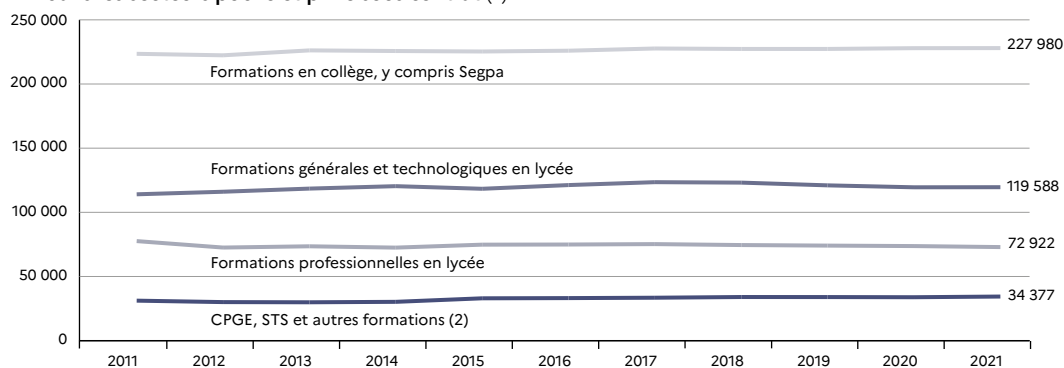
► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2021.

Entre les rentrées 2020 et 2021, les effectifs d'enseignants sont restés stables pour les formations de niveau collège (y compris Segpa) et les formations générales et technologiques en lycée. Le nombre d'enseignants dans les formations professionnelles en lycée a diminué de 1,1% (1).

À la rentrée 2021, la moitié des 362 600 enseignants du second degré public sont chargés d'une formation en collège contre 26,0% pour les formations générales et technologiques et 16,3% pour les formations professionnelles (2). Cette répartition est proche parmi les 92 300 enseignants du secteur privé sous contrat : 49,3% assurent une formation en collège (y compris Segpa), 27,6% une formation générale et technologique et 15,0% une formation professionnelle en lycée (3).

Dans les deux secteurs, les enseignants certifiés et assimilés sont majoritaires dans les formations de niveau collège (80,8% du corps enseignant dans le public et 76,3% dans le privé sous contrat) comme dans les formations générales et technologiques en lycée (64,4% et 75,3%). Les formations professionnelles en lycée sont assurées majoritairement par les professeurs de lycée professionnel (PLP) (77,3% dans le public et 66,4% dans le privé). Dans ce type de formation, la part d'enseignants non titulaires est la plus importante (14,5% dans le public et 24,0% dans le privé sous contrat). Les formations en STS sont assurées à 5,7% par des professeurs non titulaires dans le public contre 22,2% dans le privé.

1 Évolution du nombre d'enseignants du second degré chargés d'élèves à l'année par niveau de formation dans les secteurs public et privé sous contrat (1)



RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attitrées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

Précisions

La répartition des effectifs par niveau de formation est légèrement différente de celle du RERS de l'an dernier en raison d'un changement de méthodologie.

Corps enseignants du second degré public, corps enseignants du privé sous contrat, temps de travail des agents de l'Éducation nationale – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, bases relais.

2 Répartition des enseignants du second degré chargés d'élèves à l'année dans le secteur public par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2021-2022 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (3)
Professeurs de chaire supérieure	0		9	2 100	7	0	2 116	0,6	39,2	0,2
Agrégés	11 190	430	27 563	4 631	5 592	37	49 442	13,6	54,0	7,6
Certifiés et assimilés	147 449	3 985	60 607	117	11 601	169	223 927	61,8	61,5	9,4
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	489	48	70	1	1		609	0,2	52,1	12,5
PLP	3 871	45 641	304	0	1 255	112	51 183	14,1	50,5	5,2
Autres titulaires (4)	7 622	397	20		2	18	8 058	2,2	67,2	3,4
Total titulaires	170 621	50 501	88 571	6 849	18 457	336	335 335	92,5	58,7	8,3
Total non-titulaires	11 896	8 539	5 535	8	1 107	149	27 235	7,5	49,9	
Ensemble	182 517	59 040	94 107	6 857	19 564	485	362 570	100,0	58,1	
Total %	50,3	16,3	26,0	1,9	5,4	0,1	100,0			

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

RERS 2022, DEPP

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes.

Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : 11 190 professeurs agrégés donnent une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs de chaire supérieure est de 39,2%.

3 Répartition des enseignants du second degré chargés d'élèves à l'année dans le secteur privé sous contrat par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2021-2022 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (3)
Professeurs de chaire supérieure	0		4	116	3	1	123	0,1	26,1	0,8
Agrégés	789	45	1 844	957	510	7	4 152	4,5	53,8	6,0
Certifiés et assimilés	34 681	1 188	19 177	182	3 732	59	59 018	63,9	67,7	9,5
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	335	60	92	0	17		504	0,5	64,7	14,9
PLP	924	9 220	324	2	431	26	10 926	11,8	64,2	7,6
Autres titulaires (4)	429	43	9				481	0,5	79,6	7,7
Total titulaires	37 158	10 556	21 449	1 256	4 693	92	75 204	81,5	66,4	9,1
Total non-titulaires	8 304	3 327	4 033	16	1 341	72	17 093	18,5	59,8	
Ensemble	45 462	13 883	25 482	1 272	6 034	164	92 297	100,0	65,2	
Total %	49,3	15,0	27,6	1,4	6,5	0,2	100,0			

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

RERS 2022, DEPP

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes.

Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

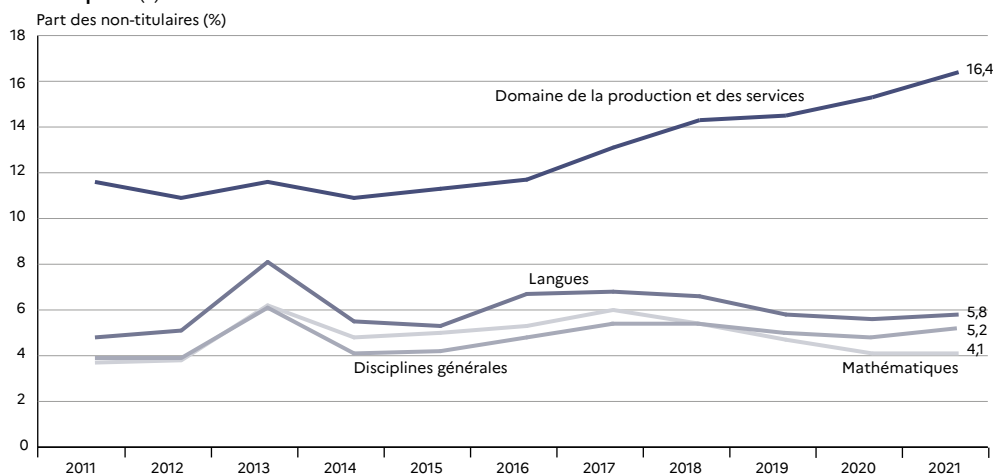
Dans le second degré, 362 600 enseignants sont chargés d'élèves à l'année à la rentrée scolaire 2021 dans le secteur public et 92 300 dans le secteur privé sous contrat. Dans le secteur public, 77,1% d'entre eux, enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.), 12,5% des enseignants exercent des disciplines du domaine de la production et 7,9% de celui des services (2). Dans le public, le groupe de disciplines de postes « langues » est le plus important avec 57 300 enseignants devant les « lettres » (56 300) et les « mathématiques » (45 300).

Les femmes sont largement majoritaires dans les disciplines générales (61,7% dans le public et 67,3%

dans le privé sous contrat) ou dans le domaine des services (66,0% dans le public et 74,2% dans le privé sous contrat), mais minoritaires dans le domaine de la production (28,7% dans le public et 37,2% dans le privé sous contrat).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est plus importante dans les domaines des services (18,2%) et de la production (15,3%) que dans les disciplines générales (5,2%). Cette proportion a fortement augmenté depuis 2011 dans les domaines de la production et des services. Depuis la rentrée 2017, la tendance est à la baisse pour les disciplines générales, et remonte en 2021 (1).

1 Évolution de la part des enseignants non titulaires dans le secteur public pour certains groupes de discipline (1)



RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), secteur public.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

Précisions

La répartition des effectifs par niveau de formation est légèrement différente de celle de RERS de l'an dernier en raison d'un changement de méthodologie.

Regroupement des disciplines – Un professeur du second degré est affecté sur un poste pour y assurer un enseignement d'une ou plusieurs disciplines (postes bivalents).

Les disciplines de postes étant nombreuses, elles sont ici regroupées. Par exemple, le groupe « Lettres » comprend principalement les lettres classiques et les lettres modernes, mais aussi les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie, lettres-langues, lettres-EPS, etc.

L'enseignement non spécialisé englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en Segpa, UPE2A, etc., et les enseignements du braille et du langage des signes.

2 Les enseignants chargés d'élèves à l'année dans le second degré par groupe de disciplines en 2021-2022 (1)

	Secteur public									Secteur privé sous contrat	
	Formations en collège y.c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé sous contrat	Part des femmes (%)
Disciplines générales											
Philosophie	1	5	3 742	349	64	6	4 166	39,3	5,5	1 170	42,7
Lettres	31 349	12 644	10 017	712	1 486	70	56 277	79,4	5,7	14 309	83,9
<i>dont : lettres modernes</i>	25 245	87	8 209	381	1 188	32	35 142	83,1	3,6	9 960	86,2
<i>lettres classiques</i>	4 984	3	1 677	330	96	2	7 092	82,3	3,4	856	85,2
Langues	34 876	347	18 970	1 159	1 902	25	57 279	82,8	5,8	15 733	87,2
<i>dont : anglais</i>	20 284	54	9 950	621	1 487	15	32 411	82,4	4,7	8 759	87,0
<i>espagnol</i>	9 170	169	5 657	253	284	3	15 529	84,5	6,5	4 369	89,0
<i>allemand</i>	3 537	49	1 921	213	79	2	5 801	83,7	4,6	1 720	86,9
Histoire-géographie	18 350	15	10 770	386	77	5	29 603	50,1	4,7	7 966	56,8
Sciences économiques et sociales	2	2	4 237	124	13	4	4 382	49,2	5,7	1 391	55,1
Mathématiques	24 214	6 754	11 901	1 607	818	17	45 310	44,5	4,1	11 525	56,2
Physique-chimie	9 070	17	9 764	1 439	1 273	6	21 568	42,7	5,5	5 397	50,9
Biologie-géologie	10 266	8	6 861	150	6	4	17 295	65,6	4,6	4 725	71,7
Éducation musicale	6 224	2	2 111	6	4	1	6 447	55,8	10,2	1 703	59,4
Arts plastiques	6 038	21	513	24	20	2	6 617	69,9	7,8	1 806	76,0
Éducation physique et sportive	21 257	3 642	5 430	91	5	10	30 435	42,0	3,8	7 458	37,0
Total disciplines générales	161 646	23 456	82 414	6 046	5 667	150	279 379	61,7	5,2	73 183	67,3
Domaines de la production											
Technologie	9 191	106	3 404	12	3 370	21	16 104	14,6	13,4	3 416	22,2
Sciences techniques industrielles		0	9	607	3		618	10,7	0	75	13,3
Génie industriel (2)	428	3 154	21		171	16	3 789	24,9	18,7	369	28,2
Génie chimique	1	88	0		12		101	35,6	10,9	9	44,4
Génie civil	696	1 763	2		82	5	2 547	13,7	21,4	169	19,5
Génie thermique	96	861	4		72	1	1 033	3,6	16,4	157	8,3
Génie mécanique	180	4 373	20	13	264	15	4 865	4,8	12,6	733	11,1
Génie électrique	42	3 056	27	0	232	8	3 365	4,9	13,6	761	4,7
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 217	4 143	56		237	14	5 667	84,1	15,2	1 345	89,9
Métiers des arts appliqués	94	2 253	379	21	922	7	3 675	68,0	20,0	1 039	66,7
Biotech.-génie biologique et biochimie	294	154	913	10	567	54	1 991	65,0	18,7	407	73,5
Hôtellerie : techniques culinaires	60	1 328	124		125	1	1 638	18,0	19,8	381	13,7
Total domaines de la production	12 298	21 278	4 957	662	6 057	141	45 393	28,7	15,3	8 861	37,2
Domaines des services											
Informatique, télématique		0	112	2	121	0	235	14,9	6,8	64	31,3
Industries graphiques	2	161	0		72	0	236	42,4	34,8	31	38,7
Autres activités : conduite, navigation	1	655			1		656	9,9	14,6	85	17,7
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	30	448	24	1	74	6	582	42,3	40,0	120	50,8
EFS-employé technique des collectivités (3)	32	4					36	88,9	30,6	25	84,0
Paramédical et social, soins personnels	15	2 379	831		417	108	3 749	90,6	15,4	1 904	93,6
Économie et gestion	357	8 856	5 569	147	6 778	34	21 741	65,7	18,5	6 719	71,7
Hôtellerie : services, tourisme	23	1 017	137		354	2	1 533	53,0	12,5	365	49,9
Total domaines des services	459	13 520	6 673	150	7 817	150	28 768	66,0	18,2	9 313	74,2
Enseignement non spécialisé	8 114	786	63		24	44	9 030	66,6	5,0	940	73,2
Ensemble	182 517	59 040	94 107	6 857	19 564	485	362 570	58,1	7,5	92 297	65,2

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM. Public et privé sous contrat.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Englobe également les disciplines d'encadrement des ateliers (industrie).

3. EFS : économie familiale et sociale.

À la rentrée 2021, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel ou incomplet) est de 18,5 heures par semaine, dont 17,5 heures d'enseignement (2). Parmi les titulaires, ce service moyen est de 16,1 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure, 19,0 heures pour les certifiés et assimilés et 19,5 heures pour les professeurs de lycée professionnel (PLP). Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,3 en moyenne). Dans le second degré privé sous contrat, le service moyen d'un enseignant est de 18,1 heures dont 1,7 heure supplémentaire.

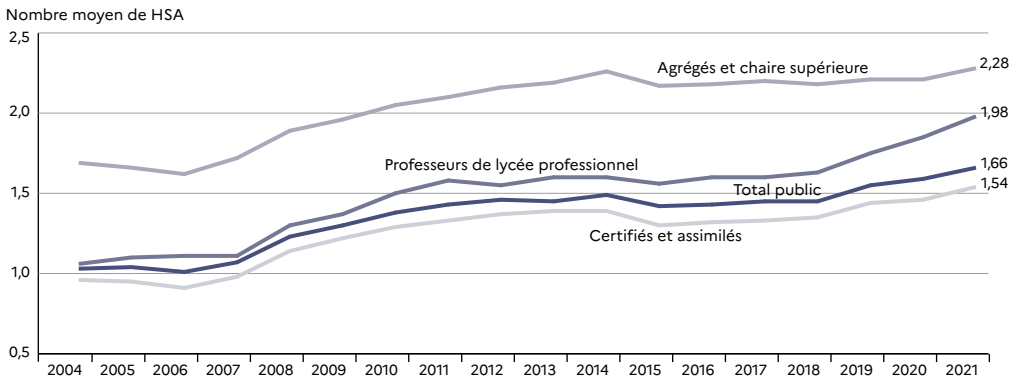
La part des enseignants faisant des heures supplémentaires à l'année est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public (75,9% des hommes contre 67,6% des femmes) que dans le secteur

privé sous contrat (70,8% des hommes contre 64,6% des femmes) (3).

Sur l'année scolaire 2020-2021, dans les secteurs public et privé sous contrat, six enseignants sur dix (60,8%) ont effectué des heures supplémentaires effectives (heures ponctuelles ne comptant pas dans le service des enseignants), 45,8% ont perçu une indemnité pour leur mission de professeur principal et 23,1% ont reçu au moins une indemnité pour missions particulières (4).

Le nombre moyen d'heures supplémentaires à l'année dans le secteur public a augmenté entre 2004 et 2021 pour passer de 1,03 à 1,66 (1). En particulier, elles augmentent de 0,35 heure pour les professeurs de lycée professionnel depuis 2018.

1 Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires année (HSA) par regroupement de corps dans le second degré du secteur public



RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM. Public.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.20.

2 Service hebdomadaire moyen dans le second degré 2021-2022

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	51 558	14,8	0,4	0,9	16,1	2,3
Certifiés et assimilés	223 927	17,8	0,6	0,5	19,0	1,5
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	609	17,5	1,9	0,1	19,5	1,0
PLP	51 183	19,2	0,2	0,1	19,5	2,0
Autres titulaires (4)	8 058	20,6	0,4	0,2	21,2	0,6
Total titulaires	335 335	17,6	0,5	0,5	18,7	1,7
Non-titulaires (5)	25 627	16,8	0,2	0,4	17,4	1,3
Contractuels alternants	1 608	5,9	0,2	0,0	6,1	0,0
Total non-titulaires	27 235	16,1	0,2	0,4	16,8	1,3
Ensemble public	362 570	17,5	0,5	0,5	18,5	1,7
Titulaires	75 204	17,6	0,4	0,5	18,5	1,8
Non-titulaires	17 093	15,4	0,2	0,4	16,1	1,5
Ensemble privé sous contrat	92 297	17,2	0,4	0,5	18,1	1,7

► **Champ :** France métropolitaine + DROM. Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. Y compris les temps partiels et les temps incomplets.

2. Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

3. Y compris les pondérations.

4. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.

5. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires hors contractuels alternants.

Lecture : dans le secteur public, toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,1 heures

qui se décompose en 14,8 heures devant élèves, 0,4 heure dans d'autres activités et 0,9 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,3 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

3 Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2021-2022

		Répartition des populations d'enseignants face à élèves (%)					
		Enseignants qui ne peuvent pas faire de HSA (1)		Enseignants qui peuvent faire des HSA mais n'en font pas		Enseignants effectuant au moins une HSA	
		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Femmes	13,2	10,9	19,2	24,5	67,6	64,6
	Hommes	6,8	5,4	17,3	23,8	75,9	70,8
Âge	Moins de 30 ans	24,8	14,1	20,3	27,9	54,9	58,0
	De 30 à 39 ans	11,3	7,7	18,9	24,2	69,8	68,1
	De 40 à 49 ans	8,7	7,2	17,1	23,0	74,2	69,8
	50 ans ou plus	8,3	10,1	18,9	24,7	72,8	65,2
Corps	Agrégés et chaires supérieures	8,9	5,8	10,2	14,3	80,9	79,9
	Certifiés et assimilés	12,4	11,3	16,3	19,9	71,3	68,9
	Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	12,5	14,9	32,8	39,5	54,7	45,6
	PLP	7,1	9,2	17,2	19,3	75,7	71,5
	Autres titulaires (2)	3,4	7,7	59,1	74,8	37,5	17,5
	Total titulaires	10,9	10,6	16,5	20,0	72,6	69,4
Non-titulaires (3)	6,7	1,5	41,5	43,3	51,8	55,2	
Ensemble	10,5	9,0	18,4	24,3	71,1	66,8	

► **Champ :** France métropolitaine + DROM. Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

1. L'ancienne réglementation interdit aux stagiaires en responsabilité et aux enseignants à temps partiel de faire des HSA. Le décret du 12 octobre 2021 qui rend compatible l'exercice des fonctions à temps partiel avec la réalisation d'heures supplémentaires années (HSA) n'est pas pris en compte dans ce tableau. Depuis 2021, les contractuels alternants font aussi partie de la population non éligible aux HSA.

2. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.

3. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

Lecture : dans le second degré public, 13,2% des femmes ne peuvent pas faire HSA, 19,2% pourraient en faire mais n'en font pas et 67,6% en font.

4 Les heures supplémentaires effectives (HSE) et les indemnités pour missions particulières (IMP) en 2020-2021

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Part de bénéficiaires par rapport à la rentrée 2020 (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires par rapport à la rentrée 2020 (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires par rapport à la rentrée 2020 (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire
Heures supplémentaires effectives	61,6	989	59,7	1 360	60,8	1 136
Indemnités pour missions particulières	21,3	986	25,6	1 283	23,1	1 119
Indemnités de professeur principal	46,4	1 272	44,9	1 280	45,8	1 278

► **Champ :** France métropolitaine + DROM. Enseignants chargés d'élèves à l'année à la rentrée 2020. Public + Privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

Lecture : dans le second degré, 61,6% des enseignantes qui sont chargés d'élèves à la rentrée 2020 ont réalisé des HSE pour un montant moyen de 989 euros.

L'indicateur E/S, nombre d'élèves par structure, est le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il mesure ainsi les conditions d'encadrement de manière plus précise que la taille des classes.

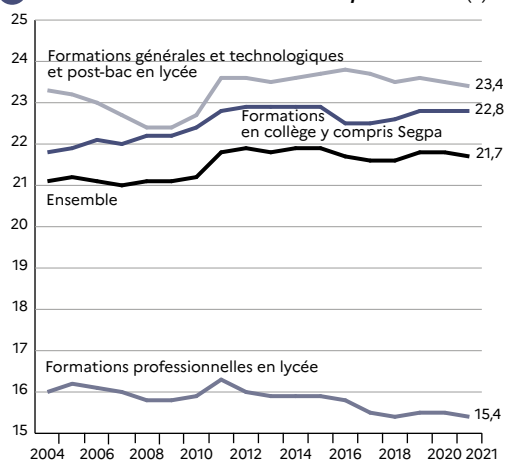
Dans le secteur public, il est passé de 21,1 élèves en 2004 à 21,8 en 2011 puis s'est stabilisé pour atteindre 21,7 à la rentrée 2021 (1). Il est plus faible dans les formations professionnelles en lycée (15,4). Si la taille moyenne des classes de formations générales et technologiques en lycée est plus élevée que pour les formations en collège, le E/S rapproche les deux formations. Ainsi, il est de 22,8 pour les formations en collège y compris Segpa et de 23,4 pour les formations générales et technologiques (y compris post-bac) en lycée.

L'indicateur H/E, nombre d'heures d'enseignement allouées par élève, traduit les moyens fournis. À la rentrée 2021, il est de 1,35 heure (comme en 2004) et reste stable depuis 2012 (2).

Pour les formations en collège dans le secteur public, le nombre moyen d'élèves par structure est le plus faible pour l'académie de Guyane (21,2) et le plus élevé à Mayotte (25,1) (3).

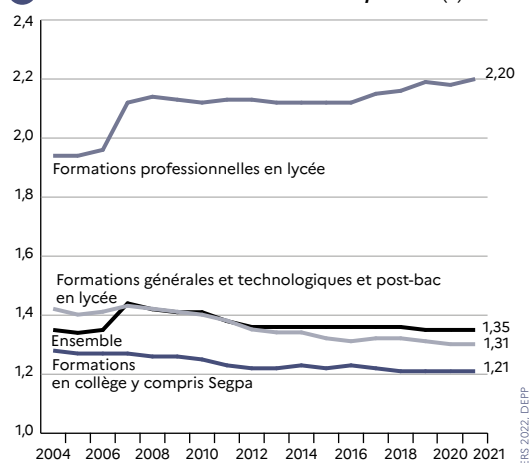
Le nombre d'heures par élève est le plus faible pour les formations en collège (1,16 heure), tandis qu'il s'établit à 1,25 heure pour les formations générales et technologiques en lycée. L'indicateur H/E est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en petits effectifs (pratique en ateliers en groupes réduits...), comme pour les formations professionnelles en lycée (2,19 heures).

1 Évolution de l'indicateur « élèves/structure » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.
1. Élèves/structure (E/S), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

2 Évolution de l'indicateur « heures/élève » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.
1. Heures/élève (H/E), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

Précisions

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) :

E/S – Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Heures d'enseignement par élève : H/E – Rapport du nombre

d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.47.

3 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2021-2022 (1)

Secteur public	Formations en collège		Formations en Segpa		Formations professionnelles au lycée		Formations générales et technologiques en lycée		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,20	23,2	2,34	12,6	2,29	15,0	1,21	24,7	1,88	18,4	1,38	21,3
Grenoble	1,14	23,8	2,23	12,8	2,21	15,4	1,21	24,3	1,76	18,9	1,30	22,1
Lyon	1,15	23,8	2,25	12,5	2,23	15,1	1,21	24,7	1,56	20,8	1,30	22,2
Auvergne-Rhône-Alpes	1,16	23,7	2,26	12,6	2,23	15,2	1,21	24,5	1,69	19,6	1,32	22,0
Besançon	1,18	23,3	2,39	12,7	2,28	15,8	1,24	24,1	1,97	16,4	1,38	21,3
Dijon	1,19	23,0	2,14	13,1	2,38	14,1	1,26	24,1	1,82	18,1	1,37	21,2
Bourgogne-Franche-Comté	1,18	23,1	2,24	12,9	2,33	14,9	1,25	24,1	1,88	17,4	1,37	21,2
Bretagne (Rennes)	1,17	23,5	2,32	12,9	2,22	15,4	1,23	24,4	1,66	19,8	1,35	21,7
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,19	23,2	2,23	12,3	2,13	15,6	1,24	24,8	1,77	18,3	1,35	21,7
Corse	1,30	22,1	2,52	12,0	2,77	11,8	1,34	22,1	2,52	13,6	1,51	19,6
Nancy-Metz	1,21	23,1	2,28	12,1	2,16	15,2	1,22	24,8	1,72	18,4	1,37	21,4
Reims	1,21	22,9	2,48	11,7	2,24	14,9	1,21	24,9	1,80	18,3	1,39	21,1
Strasbourg	1,18	23,6	2,19	12,9	2,18	14,9	1,21	25,2	1,65	20,1	1,34	21,8
Grand Est	1,20	23,2	2,29	12,3	2,19	15,0	1,21	25,0	1,72	18,9	1,36	21,5
Amiens	1,21	22,8	2,33	12,2	2,18	16,0	1,26	24,4	1,87	17,7	1,40	21,1
Lille	1,24	22,3	2,46	11,9	2,13	16,1	1,34	22,9	1,67	19,8	1,43	20,6
Hauts-de-France	1,23	22,5	2,41	12,0	2,15	16,0	1,31	23,4	1,72	19,3	1,42	20,8
Créteil	1,20	23,0	2,34	12,8	2,08	15,8	1,27	24,1	1,66	20,0	1,36	21,6
Paris	1,19	23,2	2,47	11,6	2,27	14,7	1,20	25,7	1,35	23,9	1,33	22,5
Versailles	1,13	24,2	2,42	12,0	2,10	15,2	1,22	24,7	1,57	21,2	1,29	22,5
Île-de-France	1,17	23,6	2,38	12,4	2,11	15,4	1,24	24,6	1,50	21,8	1,32	22,2
Normandie	1,20	22,9	2,27	13,2	2,25	15,4	1,22	25,0	1,77	18,6	1,36	21,6
Bordeaux	1,17	24,0	2,41	11,7	2,29	15,4	1,23	24,5	1,69	20,3	1,34	22,1
Limoges	1,22	22,9	2,04	13,4	2,40	15,9	1,27	24,4	1,92	17,5	1,41	21,4
Poitiers	1,19	23,1	2,32	12,9	2,40	14,2	1,26	23,9	1,94	17,2	1,38	21,2
Nouvelle-Aquitaine	1,18	23,6	2,33	12,3	2,33	15,1	1,24	24,3	1,79	19,0	1,36	21,7
Montpellier	1,16	23,8	2,16	13,3	2,14	15,9	1,23	24,9	1,71	19,9	1,33	22,2
Toulouse	1,15	23,8	2,29	12,4	2,31	14,9	1,23	24,3	1,80	18,7	1,33	21,8
Occitanie	1,15	23,8	2,23	12,9	2,22	15,4	1,23	24,6	1,75	19,2	1,33	22,0
Pays de la Loire (Nantes)	1,15	23,8	2,09	13,6	2,32	14,9	1,22	24,7	1,77	19,3	1,34	21,9
Aix-Marseille	1,16	23,7	2,12	12,7	2,26	14,6	1,27	23,4	1,68	19,7	1,35	21,5
Nice	1,11	24,3	2,26	12,0	2,11	15,7	1,24	24,4	1,69	19,6	1,29	22,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,14	23,9	2,17	12,5	2,20	15,0	1,26	23,8	1,69	19,7	1,32	21,9
France métropolitaine	1,18	23,4	2,29	12,6	2,20	15,3	1,24	24,4	1,68	19,7	1,35	21,7
Guadeloupe	1,34	21,9	2,40	12,5	2,15	17,6	1,43	21,7	1,87	18,0	1,54	20,4
Guyane	1,30	21,2	2,19	12,9	2,05	17,9	1,39	21,4	2,15	15,7	1,50	19,9
Martinique	1,32	21,4	2,36	12,7	2,38	14,4	1,48	21,5	2,02	16,5	1,62	18,8
Mayotte	1,08	25,1	2,08	13,6	1,77	19,5	1,16	26,6	1,63	21,7	1,21	24,0
La Réunion	1,22	22,9	2,14	14,1	2,22	15,1	1,30	23,6	1,91	17,8	1,45	20,5
DROM	1,23	22,7	2,21	13,3	2,13	16,4	1,33	23,2	1,92	17,7	1,45	20,8
Public, France métropolitaine + DROM	1,18	23,4	2,28	12,6	2,20	15,4	1,24	24,3	1,69	19,6	1,35	21,7
Privé sous contrat, France métropolitaine + DROM	1,08	26,2	2,47	12,0	2,14	16,6	1,27	25,3	1,64	20,9	1,26	24,0
Public + Privé sous contrat, France métropolitaine + DROM	1,16	24,0	2,29	12,6	2,19	15,6	1,25	24,6	1,68	19,9	1,33	22,1

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

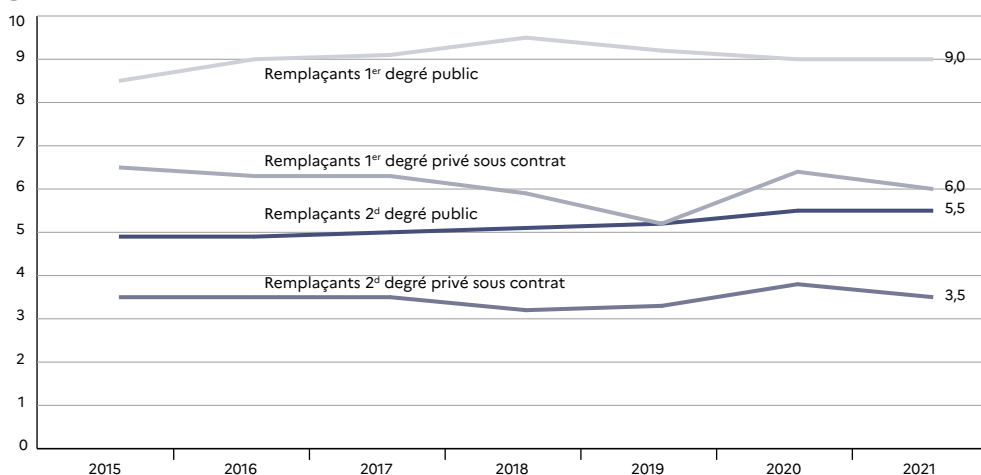
En 2021-2022, dans le premier degré public, 29 500 enseignants, titulaires ou non, sont des enseignants remplaçants, c'est-à-dire qu'ils sont mobilisés ou mobilisables pour suppléer l'absence d'enseignants, pour des durées inférieures à l'année (2). Ils représentent 9,0% des enseignants. Cette part est de 6,0% dans le privé sous contrat. Dans le second degré public, 21 300 enseignants, titulaires ou non, sont remplaçants, représentant 5,5% des enseignants. Leur part est de 3,5% dans le privé sous contrat.

Les remplaçants du premier degré public sont en moyenne âgés de 42 ans pour les hommes et de 37 ans pour les femmes (3). La distribution par âge des hommes remplaçants est régulière, tandis que pour les femmes la tranche d'âge des 30 ans ou moins est plus fortement

représentée. Les remplaçants du second degré public sont en moyenne âgés de 39 ans et une part importante a moins de 35 ans, tant chez les hommes que chez les femmes (4).

Dans le premier degré public, la part de remplaçants parmi les enseignants a été la plus forte en 2018 (9,5%) et s'est stabilisée depuis (1). Dans le premier degré privé sous contrat, après une baisse entre 2015 et 2019 où elle atteint 5,2%, elle remonte en 2020 (6,4%) puis décroît légèrement en 2021. Dans le second degré public, leur part s'échelonne entre 4,9% et 5,5% entre 2015 et 2021. Elle est de même niveau en 2021 qu'en 2015 dans le second degré privé sous contrat, malgré quelques variations sur la période (légère baisse en 2018, hausse en 2020).

1 Part des enseignants remplaçants parmi les enseignants, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents en mission d'enseignement, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Remplaçants – Voir « Glossaire » pour la méthodologie, car la caractérisation du remplacement est basée sur le temps de service réel mobilisable pour ces fonctions, et non pas sur l'existence d'une affectation en zone de remplacement.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

2 Effectifs des enseignants remplaçants et part parmi l'ensemble des enseignants en 2021-2022

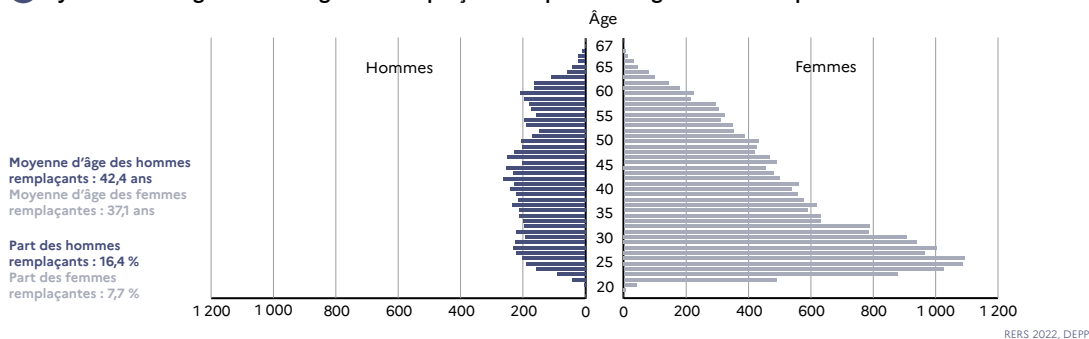
	Enseignants du secteur public		Enseignants du secteur privé sous contrat	
	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants
Enseignement d'élèves du premier degré				
Enseignant titulaire	27 539	8,5		
Enseignant non titulaire	1 952	43,3	2 674	38,5
Total 1^{er} degré	29 491	9,0	2 674	6,0
Enseignement d'élèves du second degré				
Agrégé et chaire supérieure	1 003	1,9		
Certifié et PEPS	8 351	3,5		
Professeur en lycée professionnel	740	1,4		
Autres enseignants titulaires	56	0,6		
Enseignant non titulaire	11 144	32,2	3 403	17,6
Total 2^e degré	21 294	5,5	3 403	3,5

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), enseignants remplaçants payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021.

RERS 2022, DEPP

Lecture : 21 294 enseignants du second degré public sont remplaçants, c'est-à-dire que, à la date d'observation, la majorité de leurs temps de service s'effectue en zone de remplacement ou est consacrée à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Ils représentent 5,5 % de l'ensemble des enseignants du second degré public.

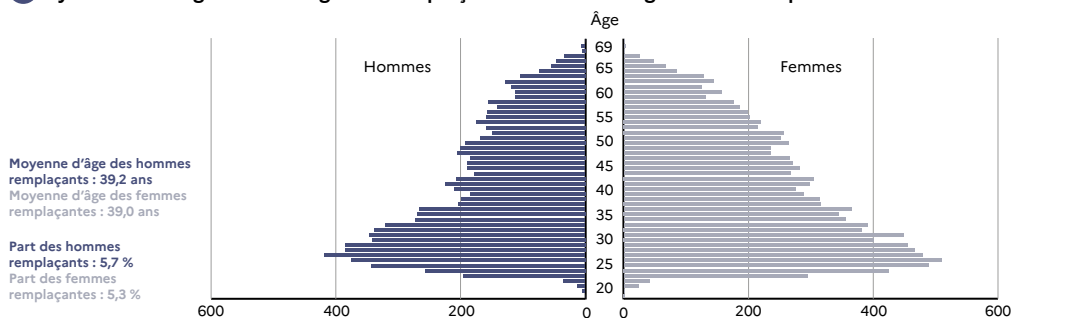
3 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du premier degré du secteur public en 2020-2021



RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du premier degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021.

4 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du second degré du secteur public en 2021-2022



RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du second degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021.

À la rentrée 2021, la part des enseignants titulaires du premier degré public qui ont changé de département est de 1,1% (1,2% en 2015) et la part des enseignants titulaires du second degré public qui ont changé d'académie d'affectation est de 1,7% (2,2% en 2015) (1)(2). Ces taux de mobilité s'élèvent respectivement à 16,9% et 8,1% en incluant les changements d'établissement n'entraînant pas de changement de département ou d'académie.

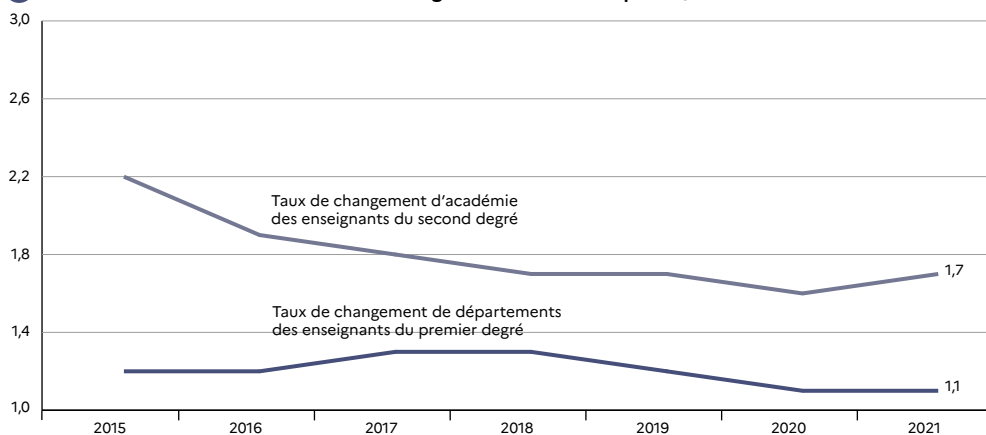
En plus de la **mobilité** des titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage pour leur première affectation en tant que titulaires : 96,4% dans le premier degré et 92,6% dans le second degré. Les néo-titulaires du second degré sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont

effectué leur stage (52,8%). À l'inverse, les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 1,0% des cas, car les concours sont de niveau académique avec un stage dans un département de l'académie selon une liste de vœux.

Dans le premier degré, les taux de migration interdépartementaux sont généralement peu dispersés (3). Au contraire, les taux de migration interacadémiques nets des enseignants titulaires du second degré sont très dispersés entre -4,4% dans l'académie de Créteil et +1,8% dans celle de Bordeaux (4).

Les enseignants ont plus souvent moins de six ans d'ancienneté dans leur école ou collège lorsqu'il est en éducation prioritaire que dans les autres (5).

1 Évolution des taux de mobilité des enseignants titulaires du public, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2021.

LECTURE : entre novembre 2020 et novembre 2021, 1,1% des enseignants du premier degré ont changé de département, tandis que 1,7% des enseignants du second degré ont changé d'académie.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Taux de migration nette – Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2020 et/ou en novembre 2021, ni ceux des néo-titulaires.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2021.

2 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge entre 2020 et 2021, en %

	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale (3)		Mobilité inter-départementale	Mobilité globale		Mobilité inter-académique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		
Titulaires (1)	16,9	6,9	1,1	8,1	3,8	1,7	12,4
Moins de 30 ans (1)	49,3	10,5	2,3	27,2	8,7	7,5	39,6
30-39 ans (1)	23,3	8,8	1,7	13,8	6,4	3,2	19,0
40-49 ans (1)	12,9	6,9	0,9	6,3	3,6	1,0	9,7
50 ans et plus (1)	8,9	5,3	0,6	4,4	2,3	0,7	6,2
Néo-titulaires (2)	96,4		1,0	92,6		52,8	94,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2021. RERS 2022, DEPP

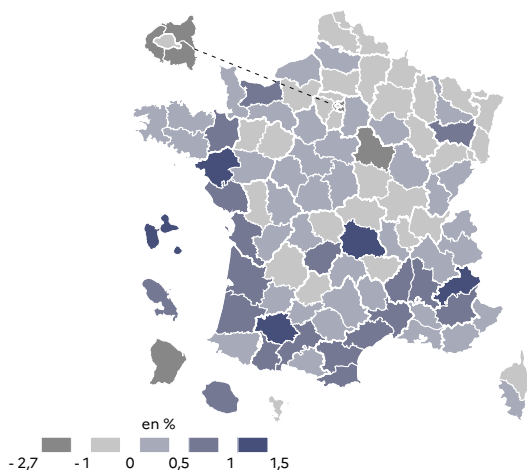
1. Hors néo-titulaires.

2. Les néo-titulaires correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2020 et titulaires le 30 novembre 2021.

3. La mobilité globale correspond au nombre de personnes ayant changé d'établissement entre le 30 novembre 2020 et le 30 novembre 2021, rapportée à la population en affectation aux deux dates.

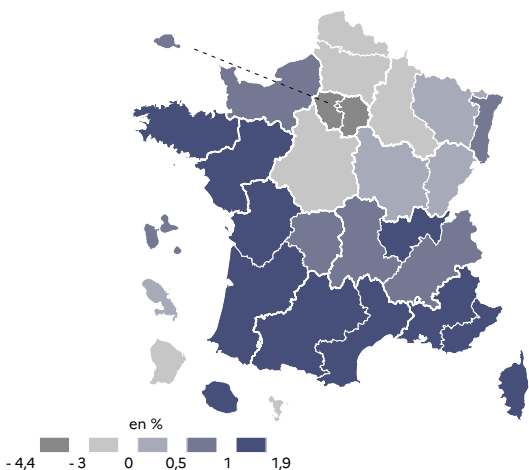
Lecture : entre novembre 2020 et novembre 2021, 16,9% des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'établissement d'affectation. Parmi ceux qui étaient déjà titulaires d'un poste définitif, 6,9% ont changé d'établissement. 1,1% des enseignants du premier degré ont changé de département.

3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département, en % (novembre 2020-novembre 2021)



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2021. RERS 2022, DEPP

4 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie, en % (novembre 2020-novembre 2021)



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2021. RERS 2022, DEPP

5 Répartition des enseignants en fonction de leur ancienneté dans l'établissement, en %

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 6 ans	Entre 6 ans et 12 ans	12 ans ou plus	Total
Écoles	13,7	37,9	21,8	26,6	100,0
hors zone REP ou REP+	13,5	35,7	22,1	28,7	100,0
REP	14,3	45,0	20,0	20,7	100,0
REP+	14,2	43,4	22,4	20,0	100,0
Collèges et Segpa	6,8	30,6	25,2	37,4	100,0
hors zone REP ou REP+	6,2	28,2	25,1	40,4	100,0
REP	8,8	37,8	24,3	29,2	100,0
REP+	8,5	39,9	27,7	23,9	100,0
Lycées GT	5,4	26,5	25,3	42,9	100,0
Lycées professionnels	6,6	27,8	22,6	43,0	100,0
Lycées polyvalents	6,4	29,6	24,3	39,6	100,0
Autres établissements	40,9	43,7	10,0	5,5	100,0
Ensemble des écoles et établissements	13,9	34,6	21,6	29,9	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2021. RERS 2022, DEPP

Lecture : en novembre 2021, 13,5% des enseignants affectés en écoles, hors zone REP ou REP+, exercent dans leur école depuis moins d'un an.

En 2020, un enseignant de l'Éducation nationale, qu'il soit à temps complet, à temps partiel ou incomplet, perçoit en moyenne 2 600 euros nets par mois dans le public et 2 200 euros nets par mois dans le privé sous contrat (2)(3). Si tous les enseignants travaillaient à temps plein et étaient présents toute l'année, alors le salaire net mensuel moyen serait de 2 690 euros en EQTP dans le public et 2 380 euros en EQTP dans le privé.

Dans le secteur public, les professeurs des écoles ont perçu un salaire net moyen de 2 400 euros, correspondant à un traitement indiciaire brut de 2 650 euros, auquel s'ajoutent 280 euros de primes, éventuellement un supplément familial de traitement et une indemnité de résidence, et se retranchent les charges sociales. Les professeurs certifiés, d'EPS (PEPS) et de lycées professionnels (PLP), bénéficient de la même grille de rémunération que les professeurs des écoles : les traitements indiciaires bruts moyens de tous ces corps sont proches, les écarts provenant des différences de temps partiel et d'ancienneté. En revanche, les enseignants du second degré perçoivent davantage de primes et d'heures supplémentaires : en moyenne 470 euros par mois pour les certifiés, 730 euros pour les agrégés, et

jusqu'à 2 160 euros pour les professeurs de chaire supérieure, qui sont les enseignants les mieux rémunérés avec un salaire net moyen de 5 580 euros.

Dans le secteur privé sous contrat, les enseignants perçoivent en moyenne des salaires plus faibles que leurs homologues du public. Les professeurs des écoles ont en moyenne perçu un salaire net de 2 130 euros, soit 270 euros de moins que dans le public. Dans le second degré, les enseignants rémunérés sur les grilles de rémunération des enseignants titulaires du public (certifiés, PEPS, PLP, agrégés, etc.) ont gagné 2 490 euros nets par mois contre 2 870 euros dans le public. En effet, outre le temps partiel ou incomplet plus fréquent, les enseignants du privé sous contrat sont généralement moins avancés dans leur carrière et cotisent davantage pour la retraite que leurs homologues du public.

Les enseignantes perçoivent des salaires moins élevés que leurs homologues masculins. En moyenne, une enseignante du public gagne 0,11 fois moins qu'un enseignant du public. Le rapport est de 0,08 dans le privé sous contrat.

Précisions

Le salaire net est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut (composé du traitement indiciaire brut, des primes et indemnités, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence) les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale). Seuls les salaires versés par le ministère en charge de l'Éducation nationale sont pris en compte.

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple une personne présente 6 mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 7 du *Panorama statistique des personnels 2021-2022*, à paraître.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.24.
- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.
- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Pourquoi les enseignantes perçoivent-elles un salaire inférieur de 14% à celui des enseignants? », *Éducation & formations*, n°96, DEPP.
- Defresne M., 2016, « Les enseignants du public sont-ils mieux payés que ceux du privé? », *Éducation & formations*, n°92, DEPP.

Source

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

1 La rémunération des enseignants des secteurs public et privé sous contrat en 2020

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré (Public + Privé sous contrat)	2 944	2 613	268	0	9,1	2 353	1 687	3 056	0,91	2 446
Enseignants titulaires	2 972	2 640	268	0	9,0	2 374	1 737	3 066	0,91	2 459
Enseignants contractuels	1 943	1 638	263	0	13,5	1 562	881	2 243	0,87	1 755
Enseignants du second degré (Public + Privé sous contrat)	3 326	2 770	499	242	15,0	2 680	1 728	3 648	0,93	2 802
Enseignants titulaires	3 479	2 902	518	256	14,9	2 801	1 945	3 713	0,92	2 883
Enseignants contractuels	2 253	1 849	364	144	16,1	1 829	1 059	2 555	0,93	2 032
Ensemble des enseignants (Public + Privé sous contrat)	3 154	2 699	395	137	12,5	2 532	1 708	3 439	0,89	2 640

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur public et privé sous contrat.

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

2. L'indemnité de résidence (IR) et le supplément familial de traitement (SFT) en sont exclus.

3. Salaire que perçoit effectivement l'enseignant. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

4. En 2020, les 10% des enseignants les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 708 euros nets mensuels.

5. En 2020, les 10% des enseignants les mieux rémunérés perçoivent au moins 3 439 euros nets mensuels.

6. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année.

Dans cette approche, les enseignants sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le ministère chargé de l'Éducation nationale que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80% et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année * 80%) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1000/0,8).

2 La rémunération des enseignants du secteur public en 2020

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré public	2 990	2 643	284	0	9,5	2 397	1 752	3 098	0,91	2 479
Enseignants titulaires	2 996	2 650	283	0	9,4	2 402	1 758	3 101	0,91	2 482
dont professeurs des écoles	2 997	2 651	283	0	9,4	2 403	1 758	3 102	0,91	2 483
Enseignants contractuels	2 348	1 856	447	0	19,0	1 896	1 267	2 509	0,91	1 980
Enseignants du second degré public	3 426	2 843	525	251	15,3	2 774	1 840	3 742	0,93	2 875
Enseignants titulaires	3 542	2 942	540	263	15,2	2 867	1 986	3 795	0,92	2 939
dont : professeurs de chaire supérieure	6 651	4 395	2 160	1 834	32,5	5 575	4 373	6 924	0,90	5 574
professeurs agrégés	4 361	3 546	733	481	16,8	3 546	2 523	4 552	0,93	3 626
professeurs certifiés	3 335	2 806	474	209	14,2	2 694	1 917	3 492	0,94	2 769
professeurs d'EPS	3 370	2 824	487	197	14,4	2 723	1 971	3 466	1,00	2 781
professeurs de lycée professionnel	3 573	2 920	593	255	16,6	2 899	2 138	3 682	0,94	2 948
Enseignants contractuels	2 402	1 970	391	142	16,3	1 952	1 172	2 695	0,94	2 128
Ensemble des enseignants du secteur public	3 220	2 748	411	137	12,8	2 596	1 786	3 496	0,89	2 626

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur public.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

3 La rémunération des enseignants du secteur privé sous contrat en 2020

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré privé	2 598	2 391	149	0	5,7	2 018	1 315	2 710	0,95	2 181
Enseignants assimilés titulaires	2 753	2 548	143	0	5,2	2 129	1 564	2 775	0,94	2 248
dont professeurs des écoles	2 756	2 551	143	0	5,2	2 131	1 567	2 776	0,94	2 249
Maîtres délégués du premier degré	1 763	1 542	182	0	10,3	1 415	833	1 904	0,92	1 642
Enseignants du second degré privé	2 916	2 471	394	207	13,5	2 291	1 415	3 201	0,95	2 482
Enseignants assimilés titulaires	3 183	2 712	416	223	13,1	2 488	1 776	3 281	0,94	2 612
dont : professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 425	3 599	741	535	16,7	3 482	2 596	4 468	0,90	3 582
professeurs certifiés	3 112	2 665	393	209	12,6	2 431	1 741	3 200	0,95	2 562
professeurs d'EPS	3 135	2 702	378	184	12,1	2 445	1 874	3 141	0,99	2 531
professeurs de lycée professionnel	3 301	2 773	477	242	14,5	2 581	1 923	3 326	0,94	2 678
Maîtres délégués du second degré	1 972	1 621	313	147	15,9	1 597	919	2 136	0,94	1 833
Ensemble des enseignants du secteur privé	2 811	2 444	313	140	11,1	2 201	1 369	3 073	0,92	2 383

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur privé sous contrat.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

En 2021-2022, près de 333 000 personnes sont rémunérées au titre du ministère chargé de l'Éducation nationale pour des missions autres que l'enseignement (1) (2). Seulement 37,7 % d'entre eux sont fonctionnaires en raison de la forte présence des personnels d'assistance éducative, tous non titulaires (177 200 personnes).

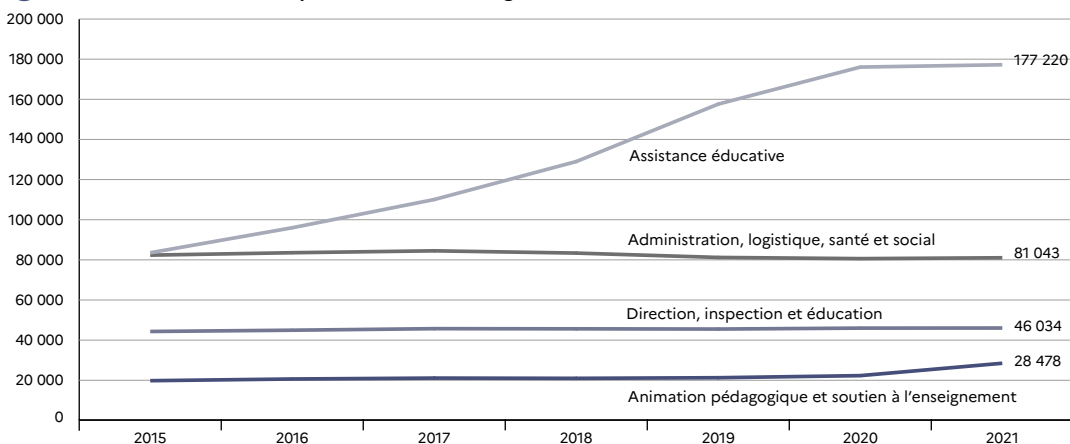
La majorité des personnels non enseignants sont affectés dans les établissements du second degré. Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) des premier et second degrés exercent en établissement, mais sont fréquemment affectés administrativement en rectorat ou en service départemental. Par ailleurs, depuis la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en 2019, les personnels d'assistance éducative inter-degré font l'objet d'une gestion collective. On ne peut donc distinguer leurs lieux d'exercice réels entre premier ou second degré dans les données.

Depuis 2015, l'évolution des effectifs des non enseignants relevant de l'enseignement scolaire est surtout

marquée par l'augmentation importante du nombre des personnels d'assistance éducative (111% entre 2015 et 2020, puis stagnation sur la dernière année), en raison d'un recrutement massif d'AESH ces dernières années. Les effectifs des personnels d'animation pédagogique et soutien à l'enseignement, qui ont cru progressivement jusqu'en 2020, augmentent très fortement, de 28%, sur la dernière année. Pour les autres activités non enseignantes, les effectifs n'évoluent pas.

Au 31 décembre 2020, outre les personnels rémunérés par le ministère chargé de l'Éducation nationale, 53 700 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) sont affectés dans les écoles du premier degré public et 88 000 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (Attee) sont affectés dans les collèges et les lycées du public (3). Parmi ces personnels, 84% sont fonctionnaires ou stagiaires et 20% travaillent à temps partiel. Les femmes sont majoritaires (99% des Atsem et 61% des Attee) et sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins.

1 Évolution des effectifs de personnels non enseignants



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des agents payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021 (voir « Précisions »).

RERS 2022, DEPP

Précisions

Du corps à la mission – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistique du ministère. Par conséquent, seuls les corps non-enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2021.

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2020. Traitement DEPP.

2 Les personnels non enseignants du scolaire en 2021-2022

	Écoles élémentaires et primaires	Collèges et Segpa	Lycées GT	Lycées pro	Services départementaux et inspections académiques (1)	Rectorats et administrations centrales (1)	Autres (2)	Ensemble	Parts de titulaires (%)
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré public	1 106	11	ε		6 173	19	686	7 996	99,8
Animation pédagogique du 2 ^d degré public		160	1 734	1 105	138	1 197	651	4 985	73,9
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré privé	195						ε	198	98,5
Animation pédagogique du 2 ^d degré privé			239	166			ε	406	92,9
Animation pédagogique	1 301	171	1 974	1 271	6 311	1 216	1 341	13 585	90,0
Direction d'école du premier degré public sans enseignement	3 731	ε			5	ε	32	3 771	100,0
Direction d'école du premier degré privé sans enseignement	826						ε	827	99,0
Direction d'établissement du second degré	15	10 205	3 736	1 381	11	25	114	15 487	100,0
Direction	4 572	10 207	3 736	1 381	16	26	147	20 085	99,9
Inspection du 1^{er} degré public	6	ε	59	23	1 428	29	11	1 468	100,0
Inspection du 2^d degré public		18	59	23	107	1 770	11	1 988	99,9
Inspection générale de l'Éducation nationale					260	2 059	12	2 600	100,0
Inspection	6	22	59	23	1 535	2 059	12	3 716	100,0
Éducation en internat	135						ε	139	100,0
Développement psychologique et socialisation des élèves		ε	ε		3 803	139	31	3 977	88,2
Éducation du 1^{er} degré public	135	ε	ε		3 803	139	35	4 116	88,6
Conseiller principal d'éducation		7 037	4 261	1 522		ε	456	13 278	86,3
Éducation en internat				267			ε	270	85,9
Développement psychologique et orientation des élèves			ε	ε	ε	4 380	184	4 569	74,3
Éducation du 2^d degré public		7 037	4 264	1 790		ε	4 382	18 117	83,3
Éducation	135	7 040	4 265	1 790	3 804	4 521	678	22 233	84,3
Assistance d'éducation		340	64	14			ε	421	0,0
Accompagnement à la situation handicap		3 939	16 234	1 261	14 159	1 078		36 671	0,0
Assistance éducative du 1^{er} degré public		4 279	16 298	1 275	14 159	1 078	ε	37 092	0,0
Assistance d'éducation	5	34 246	17 202	6 269		ε	23	57 747	0,0
Assistance prévention sécurité		323	61	81				465	0,0
Accompagnement à la situation handicap	ε	2 110	6 511	531	8 840	1 218		19 211	0,0
Assistance éducative du 2^d degré public	6	36 679	23 774	6 881	8 840	1 220	23	77 423	0,0
Assistance éducative interdegré public ou référent	ε	2 841	29 596	1 132	26 291	2 844		62 705	
Assistance éducative	7	43 799	69 668	9 288	49 290	5 142	26	177 220	0,0
Administration	136	15 780	13 061	3 222	8 993	14 277	1 407	56 876	86,2
Santé et accompagnement social	11	5 538	2 137	831	4 083	477	5	13 082	87,4
Logistique technique et de services		505	5 888	77	397	3 947	271	11 085	85,1
Administration, logistique, santé et social	147	21 823	21 086	4 130	13 473	18 701	1 683	81 043	86,2
Soutien à l'enseignement	3 492	4 970	4 951	591	830	51	8	14 893	5,3
Ensemble	9 660	88 032	105 739	18 474	75 259	31 716	3 895	332 775	37,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des agents payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2021 (voir « Précisions »).

RERS 2022, DEPP

1. Les personnels non titulaires, en particulier les personnels d'assistance éducative, interviennent dans les établissements mais peuvent être affectés de façon administrative ailleurs, en particulier dans les services départementaux ou aux rectorats.

2. Y compris les établissements publics administratifs sous la tutelle du ministère chargé de l'Éducation nationale, centres d'information et d'orientation, Greta, etc.

3 Les agents territoriaux au service des établissements d'enseignement en 2020-2021

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%) (3)	Femmes	Hommes
ATSEM (1)	53 740	99,4	32,9	47,9	40,8
Titulaires	44 468	99,6	30,8	49,7	45,1
Stagiaires	904	99,3	30,9	38,4	33,0
Contractuels	8 368	98,7	44,3	39,3	33,5
ATTEE (2)	87 966	60,5	12,5	49,9	48,5
Titulaires	71 424	59,7	10,5	51,6	49,9
Stagiaires	1 566	54,2	15,4	42,5	40,9
Contractuels	14 976	65,1	21,6	42,8	41,8
Ensemble	141 706	75,3	20,2	48,9	48,4

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Agents en activité au 31 décembre 2020.

RERS 2022, DEPP

1. Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

2. Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement.

3. Sont considérés comme étant à temps partiel les agents dont la quotité est inférieure ou égale à 90%.

En 2020-2021, plus de 91 700 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, principalement en universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92%) (2).

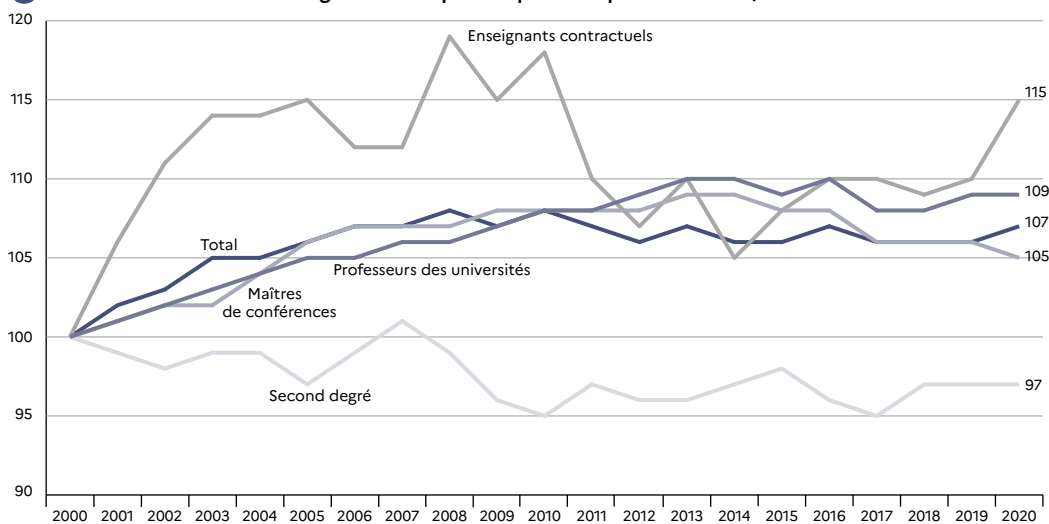
Ils se répartissent en trois grandes catégories : près de 55 400 enseignants-chercheurs (EC) titulaires – et stagiaires – (soit 60%) constitués des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités (PR); 13 100 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (soit 14%); et 23 200 enseignants contractuels (soit 25%) dont la moitié est constituée des doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et des attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 7% au cours des vingt dernières années, de 85 850 à 91 700. Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants contractuels (+15%), puis les professeurs des universités (+9%) (1).

Les effectifs des enseignants en sciences sont les plus importants (37%), suivis par ceux des lettres (30%), ceux de droit et ceux de santé (respectivement 14% chacun).

En lettres, les EC représentent 53% de l'effectif et les enseignants du second degré sont davantage représentés (25%). En sciences, les EC constituent 72% du personnel alors que les enseignants contractuels ne représentent que 16%. Dans les disciplines de santé, la part des PR est plus importante, 38% contre 23% de MCF (22% de PR et 38% de MCF dans l'ensemble).

1 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 2000-2001, base 100 en 2000-2001



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2022, DEPP, DGRH

Précisions

La discipline – La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politique, économiques et de gestion; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe

médecine, pharmacie, odontologie et autres sections de santé. La discipline est inconnue pour un certain nombre de contractuels et pour quelques enseignants du second degré.

Personnels enseignants du supérieur, personnels enseignants des corps spécifiques, personnels enseignants de type « second degré », ATER et doctorants contractuels (enseignants contractuels) – Voir « Glossaire ».

Source

DGRH-MENJ-MESR, RHSUPinfo au 31 décembre 2020 (année 2020-2021) et enquête sur la situation des enseignants contractuels 2020-2021.

2 Répartition des enseignants du supérieur public en activité par discipline, fonction et type d'établissement en 2020-2021

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 285	16	125	2 426
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	5 047	31	188	5 266
	Enseignants du second degré	1 802	30	29	1 861
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 797	2	157	1 956
	Enseignants associés	763	12	75	850
	Autres enseignants contractuels (5)	669	15	1	685
	Total	12 363	106	575	13 044
Lettres	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 052	13	197	4 262
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	9 941	42	337	10 320
	Enseignants du second degré	6 520	223	185	6 928
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 588	1	220	2 809
	Enseignants associés	737	23	37	797
	Autres enseignants contractuels (5)	2 225	103	87	2 415
	Total	26 063	405	1 063	27 531
Sciences	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 118	774	165	8 057
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	14 628	1 382	290	16 300
	Enseignants du second degré	3 699	333	95	4 127
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	3 855	217	198	4 270
	Enseignants associés	384	20	35	439
	Autres enseignants contractuels (5)	548	153	5	706
	Total	30 232	2 879	788	33 899
Santé	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 821			4 821
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	2 916		2	2 918
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	134		5	139
	Enseignants associés	467		1	468
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 259			4 259
	Autres enseignants contractuels (5)	49			49
	Total	12 646		8	12 654
Corps spécifiques	Professeurs titulaires (et stagiaires)	82	2	450	534
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	118		347	465
	Total	200	2	797	999
Non renseignée	Enseignants du second degré	112	20	67	199
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 052	111	89	2 252
	Enseignants associés	161	7	12	180
	Autres enseignants contractuels (5)	836	82	30	948
	Total	3 161	220	198	3 579
Total	Professeurs titulaires (et stagiaires)	18 358	805	937	20 100
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	32 650	1 455	1 164	35 269
	Enseignants du second degré	12 133	606	376	13 115
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	10 426	331	669	11 426
	Enseignants associés	2 512	62	160	2 734
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 259			4 259
	Autres enseignants contractuels (5)	4 327	353	123	4 803
	Total	84 665	3 612	3 429	91 706

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, écoles centrales, ENS chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

4. AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires (enseignants contractuels).

5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

RERS 2022, DEPP, DGRH

En 2020, l'enseignement supérieur public compte 85 111 agents assurant des fonctions de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) dont 61 532 agents titulaires et 23 579 agents contractuels sur missions permanentes (1). La part des agents contractuels sur missions permanentes atteint 27,7% de l'effectif total.

Les filières professionnelles les plus représentées sont : la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF), qui regroupe 77,3% de l'ensemble des personnels BIATSS et la filière administrative qui en regroupe 15,8%. Les effectifs des filières des bibliothèques et sociale et de santé sont moins nombreux : respectivement 5,7% et 1,2% des personnels non enseignants.

Sur l'ensemble des personnels BIATSS, 72,7% des agents titulaires relèvent de la filière ITRF et 89,2% des

agents contractuels sur missions permanentes sont rattachés à cette dernière. La part des agents exerçant des fonctions de catégorie C est la plus élevée dans la filière administrative (48,5%). À l'inverse, la proportion d'agents exerçant des fonctions de catégorie A est plus importante parmi les ITRF (41,3%). La catégorie C est nettement surreprésentée parmi les agents titulaires (40,2%) alors que la majorité des agents contractuels sur missions permanentes est rattachée à la catégorie A (54,8%).

Le personnel BIATSS, titulaire et contractuel, est principalement féminin (63,7%), mais il existe une grande disparité entre les filières. Les femmes sont les plus nombreuses dans la filière sociale et de santé (89,2%). La part des femmes dans les filières administrative et des bibliothèques est également très élevée (respectivement 81,3% et 69,8%) tandis que la filière ITRF est nettement moins féminisée (59,3%).

Précisions

Concernant les agents BIATSS titulaires, les données présentées sont extraites des annuaires de gestion Agora, Poppée-Bib et Poppée-Itrf (au 1^{er} février 2021). Le personnel titulaire recensé est le personnel en activité en 2020 dans les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE) et ceux non RCE, qui est rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231).

Concernant les agents BIATSS contractuels, les données présentées sont issues de l'enquête de la DGRH sur les agents

contractuels BIATSS en fonction en 2020 dans les établissements d'enseignement supérieur, RCE et non RCE (EANT 2021). Seuls ont été comptabilisés les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes. N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2020, quelle que soit la durée de leur contrat.

Source

DGRH, annuaires (Agora, Poppée-BIB pour les personnels des bibliothèques et Poppée-ITRF pour les personnels ITRF des établissements RCE et non RCE), enquête sur les agents contractuels BIATSS (EANT), DGRH - Service de l'encadrement - Bureau des études, de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences et de la formation (DGRH E1-3).

1 Personnels non enseignants rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231) en 2020

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs			Part des femmes (en %)			
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	
Administrative, dont encadrement (ADM)	A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs civils	223	0	223	54,3		54,3	
		Autres corps d'encadrement supérieur (2)	285	0	285	36,5		36,5	
		Attachés d'administration de l'État	2 068	701	2 769	66,1	68,9	66,8	
		Total catégorie A	2 576	701	3 277	61,8	68,9	63,3	
	B	Secrétaires administratifs	3 254	410	3 664	85,1	88,3	85,5	
	C	Adjoints administratifs	5 936	613	6 549	88,3	85,5	88,0	
Total ADM			11 766	1 724	13 490	81,6	79,4	81,3	
Bibliothèques (BIB)	A	Conservateurs généraux des bibliothèques	106	1	107	63,2	100,0	63,6	
		Conservateurs des bibliothèques	729	8	737	69,3	100,0	69,6	
		Bibliothécaires	528	65	593	75,2	67,7	74,4	
		Total catégorie A	1 363	74	1 437	71,1	71,6	71,1	
	B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 483	90	1 573	77,7	74,4	77,5	
	C	Magasiniers	1 678	191	1 869	62,0	64,4	62,3	
Total BIB			4 524	355	4 879	69,9	68,5	69,8	
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	A	Ingénieurs de recherche	2 572	2 248	4 820	39,3	45,5	42,2	
		Ingénieurs d'études	8 816	6 711	15 527	53,1	61,9	56,9	
		Assistants-ingénieurs	4 062	2 717	6 779	52,0	65,8	57,6	
		Total catégorie A	15 450	11 676	27 126	50,5	59,6	54,5	
	B	Techniciens de recherche et de formation (3)	12 161	3 735	15 896	58,2	70,4	61,0	
	C	Adjoints techniques de recherche et de formation (3)	17 120	5 617	22 737	61,7	70,5	63,9	
Total ITRF			44 731	21 028	65 759	56,9	64,5	59,3	
Sociale et de santé (SS)	A	Médecins de l'éducation nationale et médecins de prévention			340			78,2	78,2
		Infirmiers	242	96	338	95,5	90,6	94,1	
		Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	43	3	46	97,7	66,7	95,7	
		Assistants de service social des administrations de l'État	219	33	252	96,8	93,9	96,4	
		Total catégorie A	504	472	976	96,2	81,8	89,2	
	B	Infirmiers (catégorie B)	7	0	7	85,7		85,7	
Total SS			511	472	983	96,1	81,8	89,2	
Ensemble			61 532	23 579	85 111	62,9	66,0	63,7	

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

RERS 2022, DEPP, DGRH

1. Seuls ont été comptabilisés dans ce tableau les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes (relevant des dispositions des articles 4, 6, 6 bis, 22 bis et 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des articles L. 123-5, L. 711-1 et L. 954-3 1° du code de l'éducation, du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la FP et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans les SAIC). N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2020 quelle que soit la durée de leur contrat.

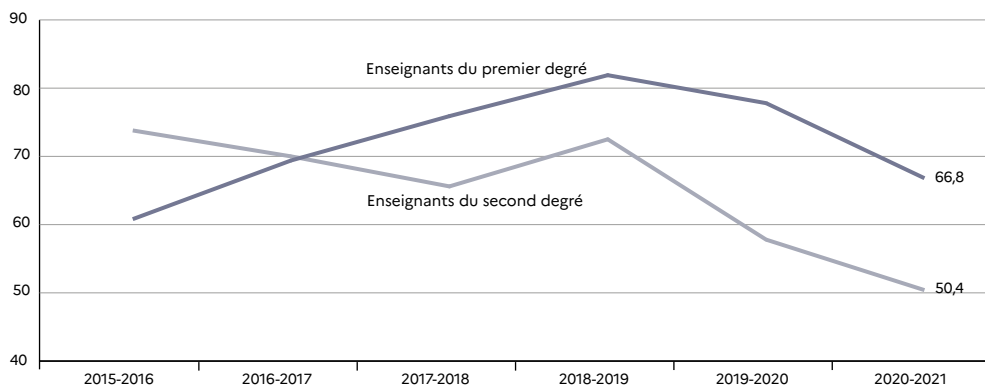
2. Secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, agents comptables et directeurs généraux du Crous.

3. Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.

Le taux d'accès à la formation continue des enseignants du premier degré a augmenté entre 2015-2016 et 2018-2019 pour atteindre près de 82%. Il a diminué ces deux dernières années jusqu'à 67% en 2020-2021 (1). Concernant les enseignants du second degré, ce taux est plus élevé lors des années de réforme, respectivement 74% en 2015-2016 avec la réforme des collèges et 73% en 2018-2019 avec celle des lycées. Comme pour le premier degré, il a baissé ces deux dernières années pour atteindre 50%. Les activités de formation ont en effet été largement impactées par la crise sanitaire depuis l'année scolaire 2019-2020, ce qui explique en large partie cette diminution du taux d'accès.

En 2020-2021, plus de 283 900 enseignants du premier degré public et 253 900 enseignants du second degré se sont inscrits à au moins un module de formation. Respectivement, 221 000 et 197 700 d'entre eux se sont présentés à un module de formation (2). Dans le premier degré, les enseignants qui sont aussi directeurs d'école sont les plus formés (80%). Dans le second degré, c'est le cas pour les enseignants documentalistes avec 76% de formés. Par ailleurs, 11 700 directeurs d'école et 10 800 **personnels de l'éducation** ont accédé à un module de formation. Enfin, 61% des enseignants dans le domaine des services ont été présents à une formation contre 53% des enseignants dans le domaine de la production et 49% des enseignants des disciplines générales (3).

1 Évolution du taux d'accès en formation, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnels, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérés au 30 novembre de l'année scolaire considérée, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

RERS 2022, DEPP

Précisions

La formation continue des personnels peut être abordée sous l'angle de la personne, qu'elle soit inscrite (ayant « fait acte » de candidature à un module), retenue (sa candidature a été retenue par l'administration), présente (elle a assisté à au moins une heure de formation sur le module).

Les données de la formation continue sont mises en regard des personnels de l'Éducation nationale (cf. fiche 8.1). On en déduit le taux d'inscription, rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population étudiée, et le taux d'accès, rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population étudiée.

Personnels de l'éducation – Voir « Missions des personnels » dans le glossaire.

Regroupement des disciplines – Voir rubrique « Précisions » de la fiche 8.10.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

2 Les personnes en formation continue en 2020-2021, selon leur mission

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation	Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
Enseignement du 1^{er} degré	283 948	85,9	275 841	220 996	66,8
Enseignement en classe préélémentaire	67 902	86,5	65 736	51 267	65,3
Enseignement en classe élémentaire	142 376	87,2	138 175	110 859	67,9
Enseignement et direction d'école simultanés	38 040	94,0	37 454	32 272	79,8
Remplacement	23 265	77,8	22 452	17 182	57,4
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	12 365	66,6	12 024	9 416	50,7
Enseignement du 2^d degré	253 932	64,7	245 237	197 719	50,4
Enseignement sur classes attitrées	230 818	64,6	222 676	179 331	50,2
Agrégés et chaires supérieures	31 938	62,7	30 916	24 636	48,4
Certifiés et PEPS	141 463	63,1	135 492	108 035	48,2
Professeurs de lycée professionnel	38 164	73,2	37 446	31 515	60,4
Enseignants non titulaires	15 219	66,1	14 930	12 030	52,2
Autres titulaires	4 034	57,6	3 892	3 115	44,5
Remplacement	12 397	57	12 015	9 421	43,3
Documentation	7 884	88,3	7 790	6 762	75,7
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	2 833	67,4	2 756	2 205	52,5
Personnels ayant des missions de direction ou d'éducation					
Direction d'école sans enseignement et direction d'établissements du 2 ^d degré	15 106	79,0	14 863	11 691	61,2
Éducation	15 023	67,1	14 748	10 823	48,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnels, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérés au 30 novembre 2020.

RERS 2022, DEPP

3 Les enseignants du 2^d degré en formation continue en 2020-2021, selon le groupe de discipline

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation	Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
Disciplines générales	175 364	63,5	168 271	134 242	48,6
Philosophie	2 949	72,6	2 911	2 266	55,8
Lettres	35 964	64,4	34 510	27 836	49,8
dont : lettres modernes	3 032	62,0	2 859	15 542	44,7
lettres classiques	1 465	61,1	1 389	15 542	44,7
Langues	32 614	57,9	31 140	25 467	45,2
dont : allemand	1 063	61,4	1 019	2 922	50,6
anglais	2 052	58,4	1 962	14 080	44,2
espagnol	919	58,1	877	6 742	44,2
Histoire-géographie	18 577	63,8	17 991	14 256	49,0
Sciences économiques et sociales	3 401	81,5	3 348	2 845	68,2
Mathématiques	27 477	61,1	26 590	21 120	47,0
Physique-chimie	13 366	62,2	12 960	10 429	48,5
Biologie-géologie	13 272	77,3	12 971	10 381	60,4
Éducation musicale	4 299	67,4	4 178	3 180	49,8
Arts plastiques	4 554	70,4	4 401	3 183	49,2
Éducation physique et sportive	18 891	62,7	17 271	13 279	44,1
Domaines de la production	30 380	66,6	29 712	24 261	53,2
Domaines des services	20 659	72,9	20 422	17 386	61,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnels, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérés au 30 novembre 2020.

RERS 2022, DEPP

Parmi les enseignants français du premier degré ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018, neuf sur dix déclarent que le contenu et la pédagogie propres aux disciplines enseignées figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'utilisation du numérique pour l'enseignement apparaît comme le domaine le moins abordé (53%), mais en Europe, seuls les enseignants anglais sont davantage formés aux TICE. Ce domaine, ainsi que la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et la gestion de la classe sont ceux pour lesquels les enseignants français s'estiment le moins bien préparés : seul un sur quatre ayant abordé ces contenus s'estime bien ou très bien préparé (2).

Au cours des douze derniers mois, les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes sont la participation à des conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs ainsi que des cours ou séminaires en présentiel (3).

Pour huit enseignants français sur dix, ces activités portent sur les compétences pédagogiques dans les disciplines enseignées (4). La gestion de la classe et du comportement des élèves est le domaine le moins souvent abordé. Les besoins élevés de formation portent le plus fréquemment sur l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers et l'acquisition de compétences TICE (respectivement 47% et 35%).

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice des enseignants. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique [Flandre], Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.
- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	91	97	97	94	86	96
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	90	95	98	95	85	93
Pédagogie générale	92	97	98	98	96	95
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	86	98	98	89	86	89
Enseignement à des élèves de niveaux différents	64	91	70	64	57	77
Enseignement de compétences transversales	63	80	71	69	59	72
Utilisation des TICE	53	79	49	41	49	40
Gestion de la classe et du comportement des élèves	58	93	77	58	58	73
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	58	89	45	67	72	79

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2022, DEPP
Lecture : 91% des enseignants français (contre 97% en Angleterre, par exemple) exerçant en élémentaire déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent.

2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : sentiment de préparation, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale et rapportant avoir été bien ou très bien préparés	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	61	66	90	92	76	86
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	49	68	89	87	69	76
Pédagogie générale	52	73	86	86	71	83
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	38	80	86	80	71	78
Enseignement à des élèves de niveaux différents	23	74	41	57	56	74
Enseignement de compétences transversales	34	61	55	69	63	64
Utilisation des TICE	25	51	43	59	51	48
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	69	53	66	58	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	37	62	47	72	64	67

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2022, DEPP
Lecture : en France, parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent, 61% estiment avoir été bien ou très bien préparés sur cet aspect de leur métier (contre 66% en Angleterre, par exemple).

3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Cours ou séminaires en présentiel	71	89	93	72	84	80
Cours ou séminaires en ligne	55	44	7	7	45	35
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	75	40	52	45	52	43
Programme de qualification	5	11	15	14	19	5
Visites d'observation dans d'autres écoles	8	48	23	6	19	16
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	16	67	36	39	23	50
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	22	61	27	39	27	49
Lecture d'ouvrages spécialisés	58	70	79	64	42	81

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2022, DEPP
Lecture : 71% des enseignants français exerçant en élémentaire déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre, par exemple, 89% pour la moyenne des enseignants anglais interrogés par Talis.

4 Contenus abordés lors des activités de formation continue et besoins élevés de formation, en %

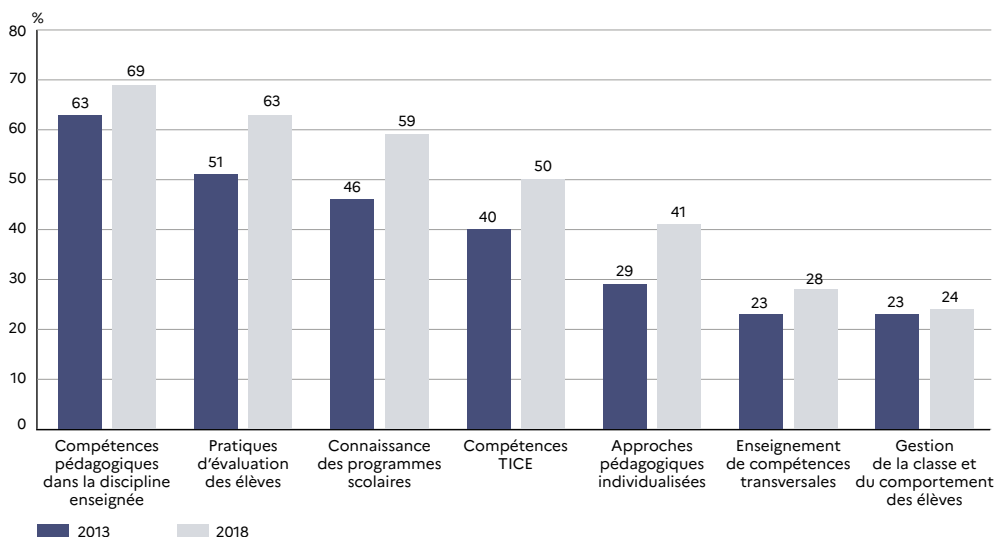
	Enseignants français...	
	... ayant abordé les contenus suivants en formation continue (1)	... exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants
Compétences pédagogiques des disciplines enseignées	81	10
Connaissance et maîtrise des disciplines enseignées	70	4
Connaissance des programmes scolaires	62	3
Pratiques d'évaluation des élèves	52	15
Compétences TICE	34	35
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	32	47
Approches pédagogiques individualisées	31	28
Enseignement de compétences transversales	30	17
Gestion de la classe et du comportement des élèves	27	20

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). RERS 2022, DEPP
Lecture : 1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, 81% ont abordé les compétences pédagogiques des disciplines enseignées dans le cadre de cette activité. Seuls 10% des enseignants français exerçant en élémentaire expriment un besoin élevé de formation dans ce domaine.

Les enseignants français de collège ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018 sont respectivement 94 % et 77 % à déclarer que le contenu et la pédagogie propres à la discipline enseignée figuraient au programme de leur formation initiale (2). L'enseignement de compétences transversales apparaît comme le domaine le moins abordé (39 %) et c'est sur ce point que l'écart avec la moyenne UE est le plus important (23 points de pourcentage). L'aspect sur lequel les enseignants s'estiment les moins bien préparés est la gestion de la classe et du comportement des élèves : seul un sur trois ayant abordé ce contenu s'estime bien ou très bien préparé.

Les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes consistent en des cours et séminaires en présentiel (3). Pour sept enseignants sur dix, elles portent sur les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée. Depuis 2013, les hausses de participation les plus fortes ont concerné la connaissance des programmes scolaires (+13 points de pourcentage), les pratiques d'évaluation des élèves et la mise en œuvre d'approches pédagogiques individualisées (+12 points) (1). Toutefois, les besoins de formation exprimés par les enseignants se sont également renforcés sur ce dernier aspect, ainsi que sur l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, et demeurent les plus importants avec ceux ayant trait aux TICE (4).

1 Évolution des contenus abordés en formation continue (1) entre 2013 et 2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2022, DEPP

1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants de collège français déclarant avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 69 % ont abordé les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée dans le cadre de cette activité en 2018 contre 63 % en 2013.

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice des enseignants et permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018.

En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Le principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2011 ; 19.23.
- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A. (2020), « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.

2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés et sentiment de préparation, en %

	Enseignants ...			
	...ayant abordé les domaines suivants en formation initiale		...et rapportant avoir été bien ou très bien préparés	
	France	UE	France	UE
Contenu propre à la discipline enseignée	94	92	87	85
Pédagogie propre à la discipline enseignée	77	83	63	74
Pédagogie générale	67	86	49	69
Pratiques employées en classe dans la discipline enseignée	73	86	55	77
Enseignement à des élèves de niveaux différents	49	59	44	63
Enseignement de compétences transversales	39	62	49	64
Utilisation des TICE	51	53	47	61
Gestion de la classe et du comportement des élèves	55	67	33	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	45	66	46	65

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. RERS 2022, DEPP

Lecture : 94% des enseignants de collège français déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre à la discipline qu'ils enseignent.

Parmi eux, 87% estiment avoir été bien ou très bien préparés sur cet aspect de leur métier.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	UE
Cours ou séminaires en présentiel	50	75
Cours ou séminaires en ligne	17	37
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	37	44
Programme de qualification	8	15
Visites d'études dans d'autres établissements	11	21
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	20	41
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	27	34
Lecture d'ouvrages spécialisés	48	60

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. RERS 2022, DEPP

Lecture : 50% des enseignants de collège français déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre 75% pour la moyenne des enseignants de l'UE interrogés par Talis.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

4 Évolution des besoins élevés de formation exprimés par les enseignants entre 2013 et 2018, en %

	Enseignants français exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants	
	2013	2018
Compétences pédagogiques dans la discipline enseignée	9	9
Pratiques d'évaluation des élèves	14	15
Connaissance des programmes scolaires	3	4
Connaissance et maîtrise de la discipline enseignée	5	5
Compétences TICE	25	23
Approches pédagogiques individualisées	19	24
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	27	34
Enseignement de compétences transversales	11	14
Gestion de la classe et du comportement des élèves	9	13

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). RERS 2022, DEPP

Lecture : en 2018, 34% des enseignants de collège français expriment un besoin élevé de formation pour l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, contre 27% en 2013.

Comparativement à leurs collègues d'autres pays européens, les enseignants français sont peu nombreux à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe (14%) (1). La France est le pays dans lequel, en début de cours, les enseignants présentent le plus souvent un résumé de ce qui a été appris récemment (83%). C'est une de leurs pratiques les plus courantes avec le fait d'expliquer les attendus en termes d'apprentissage.

Les femmes sont moins nombreuses à demander fréquemment aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles ou à les laisser utiliser le numérique en classe (écarts de 19 et 16 points de pourcentage, respectivement) (2). Les enseignants ayant plus d'ancienneté sont plus

nombreux à expliquer fréquemment la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents ou les attendus en termes d'apprentissage (écarts de 16 et 15 points, respectivement).

Les pratiques de gestion de classe sont assez similaires entre pays. Par exemple, dire aux élèves d'écouter l'enseignant est une pratique fréquemment mise en œuvre partout (82% en France, contre 74% au Danemark et 85% en Espagne) (3). En France, dire aux élèves de respecter les règles de la classe est plus courant que de leur demander de se calmer rapidement en début de cours (83% contre 63%). Les femmes ont plus fréquemment recours que les hommes aux pratiques de gestion de classe, comme les enseignants ayant moins d'ancienneté (4).

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice des enseignants. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique [Flandre], Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.
- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

1 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	84	98	89	83	90	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	83	76	71	74	73	78
Exposer les objectifs en début de cours	73	92	59	61	78	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	65	86	78	70	87	65
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	77	79	59	86	55
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	58	71	81	63	84	72
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	68	65	57	63	51
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	44	58	48	35	55	41
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	29	68	43	37	65	36
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	20	42	25	39	45	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	18	23	23	20	32	25
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	14	42	39	58	42	51

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2022, DEPP
Lecture : en France, 84% des professeurs des écoles déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 98% en Angleterre et 89% en Flandre.

2 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	81	85	71	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	84	78	84
Exposer les objectifs en début de cours	72	73	69	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	67	65	51	67
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	60	58	52	59
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	50	60	58	58
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	62	48	55	49
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	60	41	50	43
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	39	27	29	29
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	29	18	14	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	24	17	22	17
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	28	12	11	15

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). RERS 2022, DEPP
Lecture : en France, 84% des enseignantes du premier degré déclarent souvent ou toujours présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% des enseignants.

3 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	83	73	84	73	85	61
Dire aux élèves de les écouter	82	71	83	74	85	66
Calmer les élèves perturbateurs	75	62	83	76	84	65
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	63	72	84	79	68	60

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2022, DEPP
Lecture : en France, 83% des professeurs des écoles déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 61% en Suède et 85% en Espagne.

4 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	69	85	88	82
Dire aux élèves de les écouter	69	74	84	81
Calmer les élèves perturbateurs	67	76	77	75
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	45	65	69	62

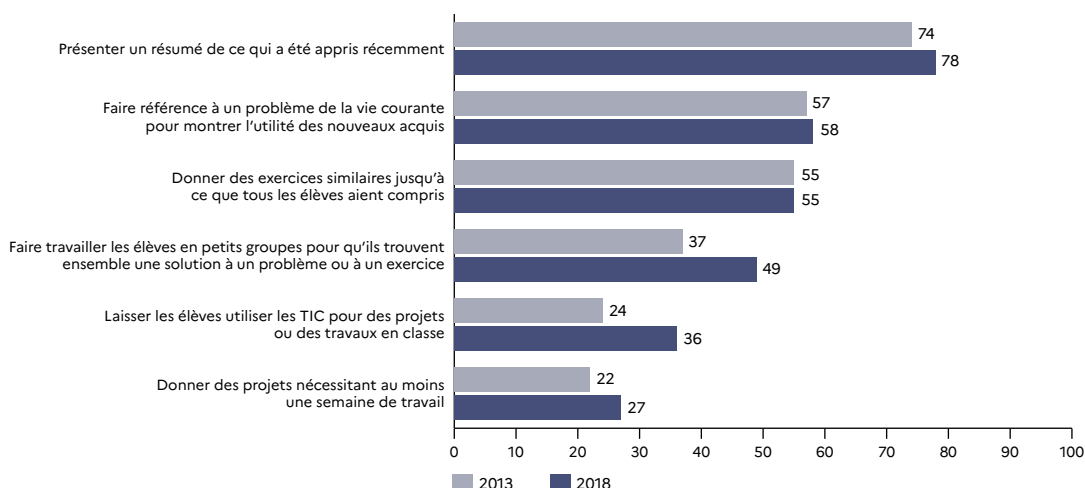
► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). RERS 2022, DEPP
Lecture : en France, 85% des enseignantes du premier degré déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 69% des enseignants.

La proportion d'enseignants français à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe a progressé de 12 points de pourcentage entre 2013 et 2018, mais reste inférieure à la moyenne dans l'UE (1). Les enseignants français et européens sont peu nombreux (26% et 36%) à proposer fréquemment aux élèves des exercices sans solution évidente, alors qu'ils sont très nombreux à présenter fréquemment les attendus en termes d'apprentissage (2). Faire le lien entre l'utilité de nouveaux acquis et la vie courante ou proposer des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris sont les pratiques pour lesquelles l'écart entre les moyennes française et UE est le plus important (18 points).

Les exercices sans solution évidente sont plus souvent proposés par les hommes. Les enseignants ayant une plus grande ancienneté recourent plus fréquemment à certaines pratiques structurantes (présenter les objectifs du cours ou les attendus en termes d'apprentissage) (3).

Le recours aux pratiques de gestion de classe est relativement aussi fréquent en France qu'en moyenne dans l'UE (4). L'ancienneté est associée à un recours moins fréquent aux pratiques de gestion de classe. Les enseignants ayant le plus d'ancienneté sont moins fréquemment amenés à calmer les élèves perturbateurs (69% contre 81%) et demandent moins fréquemment aux élèves de se calmer rapidement en début de cours (68% contre 79%) (5).

1 Comparaison entre 2013 et 2018 des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2022, DEPP

Lecture : en France en 2013, 74% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% en 2018.

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice des enseignants et permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018.

En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.11 ; 19.23.

- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A., 2020, « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.

- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

2 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	90	91
Exposer les objectifs en début de cours	79	82
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	76
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	71	88
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	76
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	73
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	50	62
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	49	46
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	48
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	27	26
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	26	36
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	26	41

RERS 2022, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

Lecture : en France, 90% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 91% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

3 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	89	90	84	91
Exposer les objectifs en début de cours	77	80	67	81
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	77	79	77	79
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	69	73	62	73
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	57	58	56	58
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	55	52	56
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	52	50	50	50
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	49	51	49
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	36	35	36
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	26	28	31	27
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	31	23	31	25
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	31	24	31	26

RERS 2022, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

Lecture : en France, 90% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 89% de leurs collègues de sexe masculin.

4 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	77	75
Dire aux élèves de les écouter	76	74
Calmer les élèves perturbateurs	71	67
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	64

RERS 2022, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

Lecture : en France, 77% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 75% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

5 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	78	77	82	77
Dire aux élèves de les écouter	78	75	80	76
Calmer les élèves perturbateurs	73	69	81	69
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	70	79	68

RERS 2022, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

Lecture : en France, 77% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 78% de leurs collègues de sexe masculin.

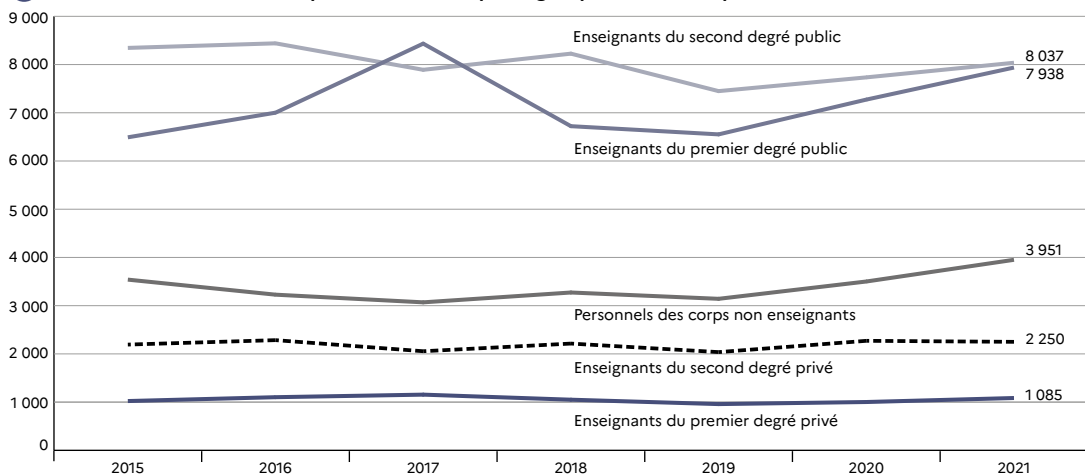
Durant l'année scolaire 2020-2021, plus de 19 900 fonctionnaires de l'Éducation nationale et plus de 3 300 enseignants assimilés titulaires du privé ont pris leur retraite (soit au total près de 23 300 départs) (1). Ils sont partis en moyenne à l'âge de 62 ans (2).

De nombreux enseignants du premier degré public ont été instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée à 57 ans. Ils sont en moyenne âgés de 60,5 ans au moment de leur départ. Les enseignants assimilés titulaires du premier degré privé sont, en moyenne, partis près de cinq mois plus tard que leurs homologues du public. Les enseignants du second degré public, ceux du second degré privé, ainsi que les titulaires non enseignants, sont en moyenne âgés d'environ 63 ans lors de leur départ.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes : en 2021, elles partent en moyenne dix mois avant les hommes. Néanmoins, l'âge moyen des départs en retraite des femmes ne bénéficiant pas du dispositif « parent de trois enfants » est plus proche de celui des hommes.

L'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'Éducation nationale a augmenté d'environ un an entre 2015 et 2021 dans tous les corps, pour les hommes comme pour les femmes (3) (4). Cette augmentation est plus forte pour les enseignants du premier degré (+2 ans pour les hommes, +1,4 an pour les femmes), en raison de la baisse de la proportion d'anciens instituteurs.

1 Évolution du nombre de départs en retraite, par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

Lecture : entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 septembre 2021, 7 938 enseignants titulaires du premier degré public sont partis à la retraite.

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année n - 1 et le 30 septembre de l'année n. 2021 correspond donc à l'année scolaire 2020-2021.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Les départs anticipés des parents de trois enfants et plus – Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants et plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été programmé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1^{er} juillet 2011.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire*. À paraître.

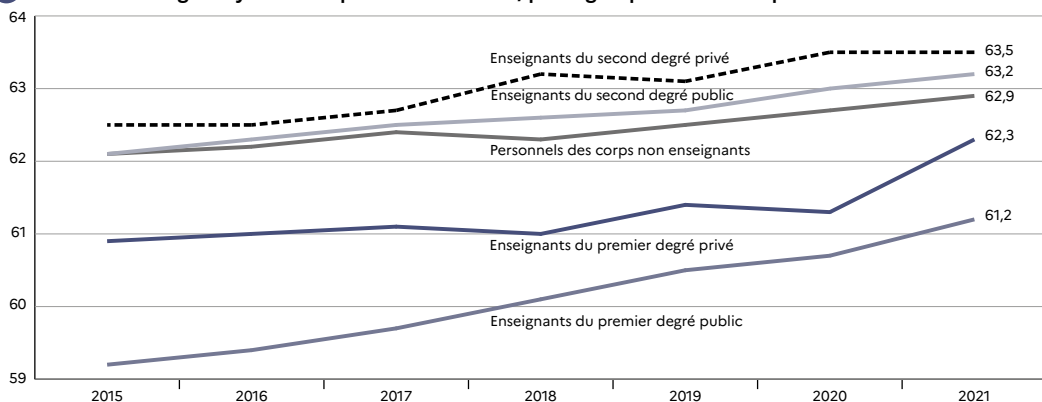
2 Âge moyen des départs par regroupement de corps et sexe durant l'année scolaire 2020-2021

	Mères de trois enfants	Hors départs mères de trois enfants	Femmes	Hommes	Ensemble
Enseignants du premier degré public	58,1	60,5	60,3	61,2	60,5
Enseignants du second degré public	59,2	63,0	62,8	63,2	63,0
Enseignants du premier degré privé	58,2	61,3	60,8	62,3	60,9
Enseignants du second degré privé	58,5	63,2	63,0	63,5	63,2
Personnels d'encadrement	59,1	63,3	62,9	63,3	63,1
Vie scolaire	59,1	63,1	62,8	63,7	63,0
Personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé)	59,4	62,9	62,8	62,4	62,7
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	59,7	62,7	62,5	62,4	62,5
Ensemble	58,6	62,0	61,8	62,6	62,0
Effectifs	1 130	14 809	15 939	7 322	23 261

► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes, par regroupement de corps

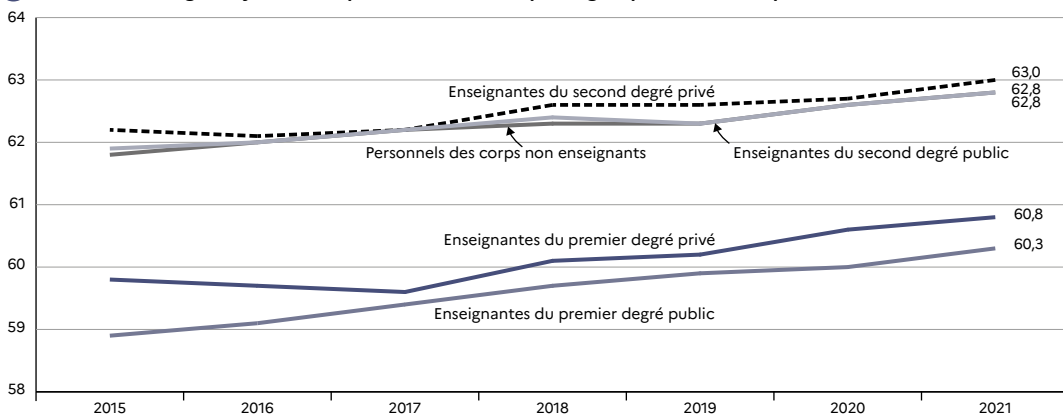


► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année $n-1$ et le 30 septembre de l'année n . 2021 correspond donc à l'année scolaire 2020-2021.

4 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes, par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2022, DEPP

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année $n-1$ et le 30 septembre de l'année n . 2021 correspond donc à l'année scolaire 2020-2021.

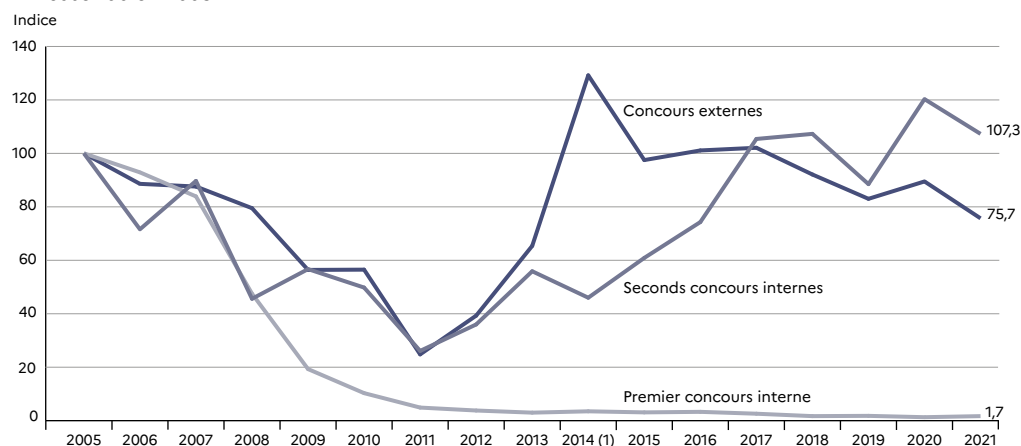
En 2021, dans l'enseignement public, 9 573 postes sont offerts aux concours externes de professeurs des écoles (2). L'offre de postes à la session de droit commun diminue de 13% par rapport à 2020, après une tendance à la baisse ces dernières années, et un léger rebond en 2020 du nombre de postes comme du nombre d'admis (1). Le taux de couverture passe de 94,3% en 2020 à 95,2%. La prise en compte du concours externe de la session supplémentaire, ouvert uniquement dans l'académie de Créteil en 2021 (300 admis), porte le taux de couverture global à 98,4% (100,6% en 2020).

Aux concours internes de professeurs des écoles, 417 postes sont ouverts, dont 90 postes au titre du premier concours réservé aux instituteurs titulaires et 327 au titre des seconds concours. Au premier concours

interne, le taux de couverture s'améliore fortement (54,4% au lieu de 39,0% en 2020), en raison du recul de l'offre et de la hausse du nombre d'admis. Aux seconds concours internes, le nombre de postes et d'admis diminue par rapport à 2020, le taux de couverture, de l'ordre de 86%, fléchit légèrement.

Dans l'enseignement privé sous contrat, 1 059 contrats sont ouverts (3). Pour la voie externe, la principale, l'offre de contrats baisse de 16% et le nombre d'admis de 15%. Tous les contrats sont pourvus (99,3% en 2020). Au premier concours interne, aucun contrat n'a été offert, faute de candidat remplissant les conditions. Aux seconds concours internes, le nombre d'admis augmente moins vite que l'offre, le taux de couverture se dégrade (64,2% au lieu de 73,1% en 2020).

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2005



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

Note : la session supplémentaire du concours externe, organisée à partir de 2015, est prise en compte.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.40 ; 20.44.
- Séries chronologiques : voir la rubrique « Les personnels ».
- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.
DGRH et DAF.

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré public

		2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021
Concours externes, session de droit commun	Postes	12 500	7 000	11 758	11 489	10 508	11 062	9 573
	Présents	57 324	37 520	30 855	33 240	32 380	33 144	29 996
	Admis	12 435	7 029	11 627	10 802	9 701	10 433	9 116
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	98,9	94,0	92,3	94,3	95,2
Concours externes, session supplémentaire	Postes			500	650	700	700	300
	Présents			5 027	5 464	3 917	2 368	3 137
	Admis			500	650	620	700	300
	Taux de couverture (%)			100,0	100,0	88,6	100,0	100,0
Tous concours externes (1)	Postes	12 500	7 000	11 758	11 489	10 508	11 062	9 573
	Présents	57 324	37 520	35 882	38 704	36 297	35 512	33 133
	Admis	12 435	7 029	12 127	11 452	10 321	11 133	9 416
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	103,1	99,7	98,2	100,6	98,4
Premier concours interne	Postes	3 089	450	147	130	130	100	90
	Présents	4 235	472	150	89	74	68	96
	Admis	2 934	303	90	50	52	39	49
	Taux de couverture (%)	95,0	67,3	61,2	38,5	40,0	39,0	54,4
Seconds concours internes	Postes	250	165	192	361	292	363	327
	Présents	1 630	661	581	1 036	962	1 032	933
	Admis	261	130	159	280	231	314	280
	Taux de couverture (%)	104,4	78,8	82,8	77,6	79,1	86,5	85,6
Tous concours	Postes	15 839	7 615	12 097	11 980	10 930	11 525	9 990
	Présents	63 189	38 653	36 613	39 829	37 333	36 612	34 162
	Admis	15 630	7 462	12 376	11 782	10 604	11 486	9 745
	Taux de couverture (%)	98,7	98,0	102,3	98,3	97,0	99,7	97,5
Recrutements réservés	Postes			40	20			
	Présents			26	12			
	Admis			14	7			
	Taux de couverture (%)			35,0	35,0			

RERS 2022, DEPP

► **Champ :** France métropolitaine + DROM + COM.

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 573 postes à pourvoir aux concours externes en 2021. En 2014, la session exceptionnelle est prise en compte.

Note : à partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré privé sous contrat

		2011	2015	2018	2019	2020	2021
Concours externes (1)	Contrats	738	835	800	1 111	1 070	900
	Présents	2 365	3 357	3 657	3 923	4 500	3 745
	Admis	652	815	800	1 061	1 063	904
	Taux de couverture (%)	88,3	97,6	100,0	95,5	99,3	100,4
Premier concours interne	Contrats	58	30	22	22	7	
	Présents	6	38	16	17	1	
	Admis	5	11	8	13		
	Taux de couverture (%)	8,6	36,7	36,4	59,1		
Seconds concours internes	Contrats	107	37	75	90	93	159
	Présents	624	117	103	143	175	343
	Admis	65	34	39	54	68	102
	Taux de couverture (%)	60,7	91,9	52,0	60,0	73,1	64,2
Tous concours	Contrats	903	902	897	1 223	1 170	1 059
	Présents	2 995	3 512	3 776	4 083	4 676	4 088
	Admis	722	860	847	1 128	1 131	1 006
	Taux de couverture (%)	80,0	95,3	94,4	92,2	96,7	95,0
Recrutements réservés	Contrats		510	370			
	Présents		814	304			
	Admis		445	210			
	Taux de couverture (%)		87,3	56,8			

RERS 2022, DEPP

► **Champ :** France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. En 2014, la session exceptionnelle est prise en compte.

Note : les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

En 2021, à la session de droit commun, 29 996 candidats se sont présentés aux différents concours externes de professeurs des écoles du public, soit 9% de moins qu'en 2020, pour une offre de postes en recul de 13% hors session supplémentaire (1). Aussi, l'attractivité se maintient autour de trois présents pour un poste. Cette moyenne masque une forte dispersion académique. Les académies de Créteil et de Versailles, offrant le plus de postes, ont une moindre attractivité, soit à peine plus d'un présent pour un poste contre près de sept dans les académies de Limoges et de Toulouse.

Pour presque toutes les académies, chaque poste offert est pourvu. Si les académies de Créteil et de Versailles enregistrent de nouveau un déficit, le taux de couverture

se maintient autour de 75% pour Créteil hors session supplémentaire et s'améliore pour Versailles, passant de 88,3% à 93,9%. La session supplémentaire reste plus attractive avec un taux de candidature de 10,5 présents pour un poste dans l'académie de Créteil. Tous les postes y sont pourvus.

Pour les concours externes de professeurs des écoles du privé sous contrat, l'attractivité du métier d'enseignant dans le premier degré privé sous contrat est supérieure à celle du public avec en moyenne 4,2 candidats présents pour un contrat, comme en 2020. Parmi les académies offrant plus de vingt contrats, on compte environ deux présents pour un contrat dans les académies de Créteil et de Reims, contre six dans l'académie de Nantes (2).

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Taux de candidature – Rapport du nombre de présents au nombre de postes ou de contrats.

Taux de couverture – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part

de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.40 ; 20.44.

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours, session 2021.

1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du public par académie en 2021 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies	Postes (1)	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Session de droit commun	9 573	29 996	3,1	9 116	95,2
Aix-Marseille	440	1 491	3,4	440	100,0
Amiens	290	816	2,8	290	100,0
Besançon	145	454	3,1	145	100,0
Bordeaux (2)	266	1 559	5,9	271	101,9
Caen (2)	118	634	5,4	119	100,8
Clermont-Ferrand (2)	100	506	5,1	101	101,0
Corse	58	230	4,0	58	100,0
Créteil	1 620	1 941	1,2	1 218	75,2
Dijon	230	584	2,5	230	100,0
Grenoble	375	1 290	3,4	375	100,0
Lille	530	2 506	4,7	530	100,0
Limoges	55	375	6,8	55	100,0
Lyon	480	1 694	3,5	480	100,0
Montpellier	268	994	3,7	268	100,0
Nancy-Metz (2)	291	923	3,2	299	102,7
Nantes	230	1 213	5,3	230	100,0
Nice (2)	210	902	4,3	213	101,4
Orléans-Tours	320	1 101	3,4	320	100,0
Paris	207	550	2,7	207	100,0
Poitiers	144	781	5,4	144	100,0
Reims	166	508	3,1	166	100,0
Rennes (2)	170	995	5,9	174	102,4
Rouen	220	950	4,3	220	100,0
Strasbourg (2)	235	875	3,7	250	106,4
Toulouse	206	1 385	6,7	206	100,0
Versailles	1 552	2 038	1,3	1 457	93,9
Guadeloupe (2)	62	299	4,8	64	103,2
Guyane (2)	185	359	1,9	186	100,5
Martinique	48	273	5,7	48	100,0
Mayotte	160	458	2,9	160	100,0
La Réunion	182	1 192	6,5	182	100,0
Polynésie française	10	120	12,0	10	100,0
Session supplémentaire	300	3 137	10,5	300	100,0
Créteil	300	3 137	10,5	300	100,0
Tous concours externes	9 573	33 133	3,5	9 416	98,4
Rappel 2020	11 062	35 512	3,2	11 133	100,6

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 573 postes à pourvoir aux concours externes en 2021. RERS 2022, DEPP

2. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

2 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du privé sous contrat par académie en 2021 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies offrant plus de 20 contrats	Contrats	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Aix-Marseille	22	120	5,5	22	100,0
Bordeaux	50	208	4,2	49	98,0
Caen	21	105	5,0	21	100,0
Créteil (1)	88	139	1,6	93	105,7
Grenoble	25	106	4,2	25	100,0
Lille	80	311	3,9	80	100,0
Lyon	60	266	4,4	60	100,0
Montpellier	38	155	4,1	31	81,6
Nantes	88	530	6,0	88	100,0
Paris (1)	70	210	3,0	89	127,1
Reims	22	51	2,3	22	100,0
Rennes	93	539	5,8	85	91,4
Rouen	25	92	3,7	25	100,0
Toulouse	25	129	5,2	25	100,0
Versailles	33	99	3,0	33	100,0

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de contrats grâce à un report de contrats non pourvus aux concours internes. RERS 2022, DEPP

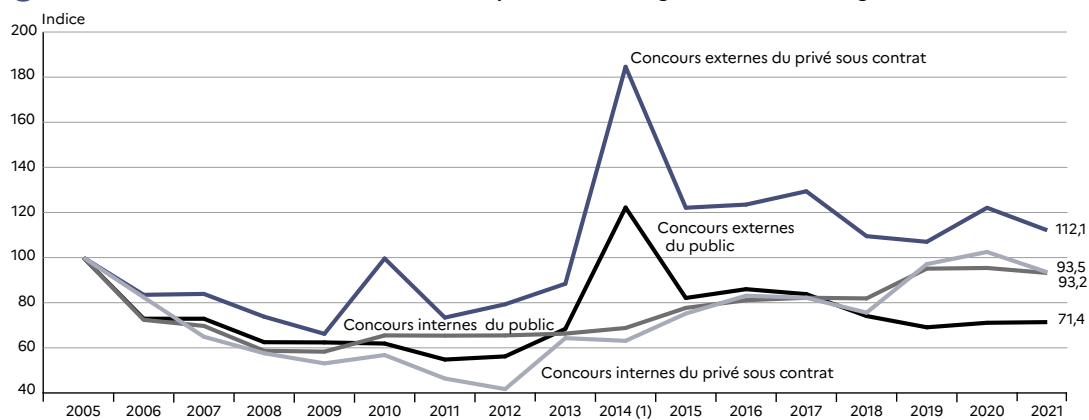
En 2021, aux concours de personnels enseignants du second degré public, 12 840 postes sont offerts : 10 160 pour les concours externes et 2 680 pour les concours internes (2). Par rapport à 2020, l'offre aux concours externes est comparable (-10 postes), et celle aux concours internes identique.

Aux concours externes, quasiment autant de candidats sont déclarés admis qu'en 2020 (+0,3%), le taux de couverture se maintient autour de 93%. Aux concours internes, le nombre d'admis fléchit de 2%. En moyenne 94,3% des postes sont pourvus contre 96,5% en 2020.

Aux concours enseignants du second degré privé sous contrat, 2 900 contrats sont ouverts. Par rapport à 2020, l'offre diminue de 100 contrats aux concours externes (Cafep), de 150 aux concours internes (CAER) (3). Le nombre de candidats déclarés admis diminue légèrement plus que l'offre dans chacune des voies de recrutement, et les taux de couverture fléchissent en 2021. Aux concours externes, ils restent en moyenne plus élevés dans le privé (96,6%) que dans le public (93,5%).

En 2021, le volume de candidats admis se situe à un niveau supérieur à celui de la session 2005 pour les concours externes du privé sous contrat (+12%). En revanche, il est inférieur de 7% pour les concours internes public et privé, de 29% pour les concours externes du public (1).

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2005



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés en 2021, sont pris en compte.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public (agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP), concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat (Cafep, CAER) – Voir « Glossaire ».

Concours de recrutement des professeurs agrégés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.40 ; 20.44.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les personnels ».
- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré public

		2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021
Agréation	Postes	2 890	1 992	2 865	2 585	2 610	2 610	2 610
	Admis	2 872	1 986	2 649	2 466	2 484	2 513	2 525
Capes	Postes	9 155	5 684	8 219	7 008	6 845	6 880	6 890
	Admis	9 124	5 673	7 151	6 616	6 242	6 493	6 555
Capeps (1)	Postes	920	490	865	700	730	750	750
	Admis	920	490	865	700	730	750	749
Capet	Postes	765	275	670	620	770	795	780
	Admis	757	275	588	588	669	661	665
CAPLP	Postes	2 480	1 644	2 145	1 905	1 905	1 815	1 810
	Admis	2 356	1 591	1 789	1 713	1 651	1 641	1 535
Tous concours	Postes	16 210	10 085	14 764	12 818	12 860	12 850	12 840
	Présents	108 561	66 759	62 358	61 305	59 762	56 154	57 206
	Admis	16 029	10 015	13 042	12 083	11 776	12 058	12 029
	Taux de couverture (%)	98,9	99,3	88,3	94,3	91,6	93,8	93,7
Concours externes	Postes	13 475	8 300	12 609	10 538	10 180	10 170	10 160
	Présents	80 222	43 954	42 845	44 229	42 079	39 357	39 531
	Admis	13 316	8 237	10 933	9 861	9 195	9 471	9 501
	Taux de couverture (%)	98,8	99,2	86,7	93,6	90,3	93,1	93,5
Concours internes	Postes	2 735	1 785	2 155	2 280	2 680	2 680	2 680
	Présents	28 339	22 805	19 513	17 076	17 683	16 797	17 675
	Admis	2 713	1 778	2 109	2 222	2 581	2 587	2 528
	Taux de couverture (%)	99,2	99,6	97,9	97,5	96,3	96,5	94,3
Recrutements réservés	Postes			2 805	2 163			
	Présents			2 399	1 375			
	Admis			1 283	612			
	Taux de couverture (%)			45,7	28,3			

► **Champ** : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2022, DEPP

1. Les concours internes du Capes ont été gelés de 2007 à 2009.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés en 2021, sont pris en compte.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat

		2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 800	1 450	1 200	1 200	1 350	1 250
	Présents	8 559	5 605	5 279	6 579	6 486	5 670	5 845
	Admis	1 077	1 073	1 315	1 179	1 152	1 315	1 207
	Taux de couverture (%)	82,8	59,6	90,7	98,3	96,0	97,4	96,6
Concours internes (CAER) (1)	Contrats	2 925	980	1 300	1 300	1 741	1 800	1 650
	Présents	7 155	7 319	7 037	6 125	6 164	5 774	6 058
	Admis	1 628	924	1 225	1 231	1 580	1 668	1 522
	Taux de couverture (%)	55,7	94,3	94,2	94,7	90,8	92,7	92,2
Tous concours	Contrats	4 225	2 780	2 750	2 500	2 941	3 150	2 900
	Présents	15 714	12 924	12 316	12 704	12 650	11 444	11 903
	Admis	2 705	1 997	2 540	2 410	2 732	2 983	2 729
	Taux de couverture (%)	64,0	71,8	92,4	96,4	92,9	94,7	94,1
Recrutements réservés	Contrats			800	600			
	Présents			1 542	859			
	Admis			732	408			
	Taux de couverture (%)			91,5	68,0			

► **Champ** : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2022, DEPP

1. Les concours internes du Capes ont été gelés de 2007 à 2009.

Note : il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés.

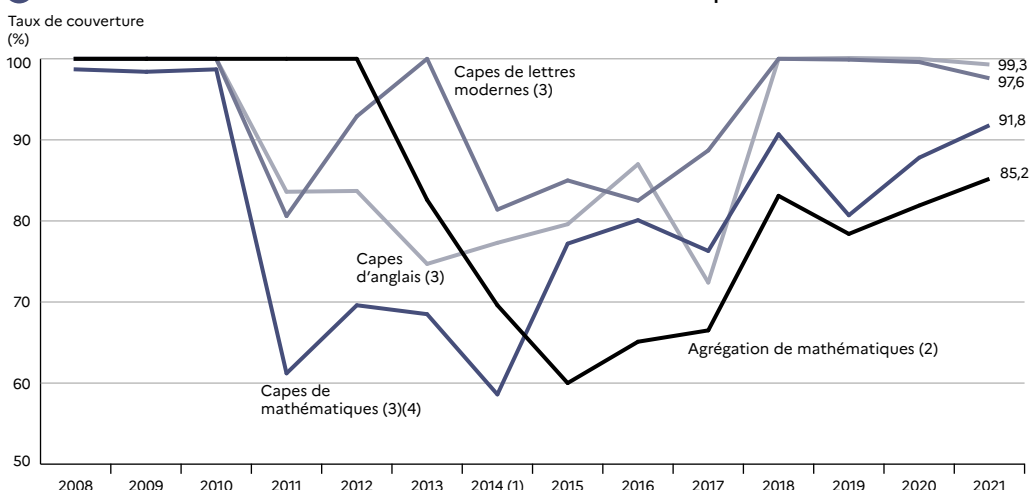
Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

Aux concours externes, le nombre de présents en 2021 est comparable à celui de 2020 (1) (2). Néanmoins, l'évolution est contrastée selon le concours : les effectifs augmentent aux différents concours de certifiés contrairement à l'agrégation et au CAPLP. Le taux de candidature moyen se stabilise à 3,9 présents pour un poste. En 2021, 659 postes ne sont pas pourvus contre 699 à la session précédente. Le taux de couverture continue de s'améliorer pour les sections scientifiques de l'agrégation et du Capes. En mathématiques, le déficit se réduit avec 14,8% de postes non pourvus au lieu de 18,1% à la session 2020 pour l'agrégation, et 8,2% de postes non pourvus au lieu de 12,2% pour le Capes (1). L'agrégation externe d'anglais n'est plus déficitaire en 2021. En revanche, le taux de couverture recule légèrement aux Capes externes de lettres

modernes et d'anglais, sous tension pendant plusieurs années, mais qui ont pourvu tous leurs postes lors des trois dernières sessions. Le taux de couverture progresse au Capet (83,0% de postes couverts en 2021 contre 79,8% en 2020) alors qu'il se dégrade au CAPLP pour les sections professionnelles (80,7% au lieu de 89,4%).

Aux concours internes, les présents sont plus nombreux en 2021 qu'en 2020, à l'exception de l'agrégation. Le taux de candidature moyen reste plus élevé aux concours internes (6,6) qu'aux concours externes. Globalement, le taux de couverture fléchit au Capes pour les sections littéraires et sciences humaines (-3 points), scientifiques (-4 points), et plus encore au CAPLP pour les sections professionnelles (-9 points).

1 Évolution du taux de couverture aux concours externes selon les disciplines



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.
2. Y compris le concours externe spécial ouvert depuis 2017.
3. Y compris les troisièmes concours.
4. Y compris le concours externe du Capes à affectation locale à Mayotte organisé en 2021.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Taux de candidature – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non

pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.40; 20.44.
- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

2 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2021

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Agrégation (1)	1 610	9 451	5,9	1 529	95,0	1 000	9 478	9,5	996	99,6
Disciplines scientifiques	601	2 900	4,8	542	90,2	274	2 676	9,8	273	99,6
dont : mathématiques	398	1 517	3,8	339	85,2	160	1 255	7,8	159	99,4
physique-chimie	133	806	6,1	133	100,0	49	728	14,9	49	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	418	2 600	6,2	401	95,9	325	2 445	7,5	325	100,0
dont : lettres modernes	120	696	5,8	120	100,0	120	1 006	8,4	120	100,0
philosophie	73	743	10,2	73	100,0	23	288	12,5	23	100,0
Langues	267	1 636	6,1	265	99,3	176	1 897	10,8	174	98,9
dont : anglais	156	993	6,4	156	100,0	70	972	13,9	70	100,0
espagnol	46	322	7,0	46	100,0	41	608	14,8	41	100,0
Disciplines professionnelles	219	1 465	6,7	216	98,6	74	923	12,5	73	98,6
dont : économie et gestion	102	616	6,0	99	97,1	46	422	9,2	46	100,0
sciences industrielles de l'ingénieur	99	661	6,7	99	100,0	20	434	21,7	19	95,0
Disciplines artistiques	65	398	6,1	65	100,0	41	448	10,9	41	100,0
Éducation physique et sportive	40	452	11,3	40	100,0	110	1 089	9,9	110	100,0
Évolution 2020-2021 (2)	-0,3	-4,5	-0,2	0,7	1,0	0,5	-0,9	-0,1	0,1	-0,4
Capes (3) (4)	5 860	18 880	3,2	5 568	95,0	1 030	4 544	4,4	987	95,8
Disciplines scientifiques	2 085	5 388	2,6	1 973	94,6	356	1 293	3,6	343	96,3
dont : mathématiques	1 330	2 539	1,9	1 221	91,8	230	712	3,1	217	94,3
physique-chimie	415	981	2,4	414	99,8	66	309	4,7	66	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 951	7 116	3,6	1 853	95,0	348	1 921	5,5	323	92,8
dont : lettres modernes	870	1 850	2,1	849	97,6	133	614	4,6	130	97,7
histoire et géographie	552	2 802	5,1	552	100,0	72	601	8,3	72	100,0
Langues	1 574	5 454	3,5	1 492	94,8	264	1 061	4,0	259	98,1
dont : anglais	892	2 938	3,3	886	99,3	152	486	3,2	148	97,4
espagnol	365	1 602	4,4	365	100,0	63	392	6,2	63	100,0
Disciplines artistiques	247	915	3,7	247	100,0	62	269	4,3	62	100,0
Langages spéciaux	3	7	2,3	3	100,0					
Évolution 2020-2021 (2)	-0,1	3,2	0,1	1,3	1,3	1,5	8,8	0,3	-0,8	-2,2
Capets	670	4 646	6,9	670	100,0	80	1 105	13,8	79	98,8
Évolution 2020-2021 (2)	0,0	4,9	0,3	0,0	0,0	0,0	17,4	2,0	-1,3	-1,2
Capet (3)	670	2 362	3,5	556	83,0	110	866	7,9	109	99,1
dont : économie et gestion	296	1 282	4,3	272	91,9	51	455	8,9	50	98,0
sciences industrielles de l'ingénieur	278	459	1,7	189	68,0	37	225	6,1	37	100,0
Évolution 2020-2021 (2)	0,8	3,9	0,1	4,7	3,2	-15,4	30,8	2,8	-16,2	-0,9
CAPLP (3)	1 350	4 192	3,1	1 178	87,3	460	1 682	3,7	357	77,6
Disciplines d'enseignement général	463	1 563	3,4	462	99,8	120	575	4,8	106	88,3
dont : mathématiques-physique chimie	248	519	2,1	247	99,6	60	193	3,2	51	85,0
lettres-histoire et géographie	120	523	4,4	120	100,0	30	236	7,9	30	100,0
Disciplines professionnelles	887	2 629	3,0	716	80,7	340	1 107	3,3	251	73,8
dont : biotechnologies	200	327	1,6	149	74,5	75	182	2,4	63	84,0
économie et gestion	152	899	5,9	152	100,0	30	284	9,5	30	100,0
Évolution 2020-2021 (2)	-0,4	-6,1	-0,2	-6,1	-5,2	0,0	15,4	0,5	-7,8	-6,5
Tous concours	10 160	39 531	3,9	9 501	93,5	2 680	17 675	6,6	2 528	94,3
Évolution 2020-2021 (2)	-0,1	0,4	0,0	0,3	0,4	0,0	5,2	0,3	-2,3	-2,2

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Disciplines scientifiques - sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes) ; sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre, numérique et sciences informatiques (Capes). **Disciplines littéraires et sciences humaines** - sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes). **Langues** - sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe.) (agrégation et Capes) ; hébreu (agrégation) ; portugais (Capes) ; sections langue corse, langues kanak (Capes) ; langues de France (options basque, breton, créole, occitan-langue d'oc, tahitien) (agrégation) ; langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes). **Disciplines artistiques** - sections musique, arts (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes). **Langages spéciaux** - section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010). **Disciplines d'enseignement général (CAPLP)** - sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres). **Disciplines professionnelles** - sections biochimie-génie biologique (agrégation) ; économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet) ; hôtellerie-restauration, arts appliqués, biotechnologies (Capet et CAPLP) ; génies industriel, civil, mécanique, électrique, réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique, coiffure (CAPLP).

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

2. Évolution en pourcentage, en point pour le taux de candidature et le taux de couverture.

3. Y compris les troisièmes concours.

4. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés en 2021, sont pris en compte.

Entre 2008 et 2021, le nombre d'admis baisse aux concours de direction, il est stable depuis 2011 aux concours d'inspection et croît globalement depuis 2009 aux concours de personnels de vie scolaire, avec de fortes variations annuelles (1).

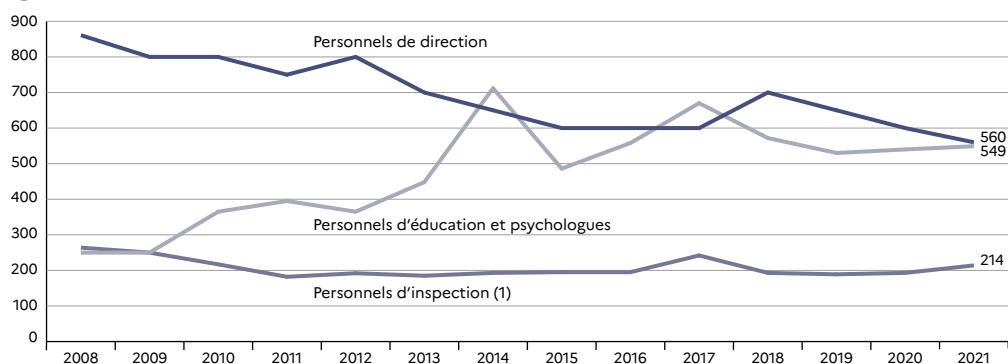
Au concours de personnels de direction, l'offre de postes passe de 600 en 2020 à 560 en 2021. Le nombre de présents augmente de 1%. Le taux de candidature se maintient autour de cinq présents pour un poste (2). Tous les postes sont pourvus pour la treizième session consécutive.

Au concours d'inspecteurs de l'Éducation nationale, 125 postes sont offerts au lieu de 115 à la session précédente, le nombre d'inscrits progresse de 11% (3). Le taux de candidature reste autour de cinq dossiers examinés pour un poste. Un poste est resté vacant. Au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques

régionaux (IA-IPR), 105 postes sont offerts contre 110 en 2020, mais les inscrits sont plus nombreux. Environ deux dossiers sont examinés pour un poste depuis 2020. Le taux de couverture s'améliore, 15 postes sont restés vacants (29 en 2020).

Aux concours de conseillers principaux d'éducation, 340 postes sont ouverts comme en 2020 (4). Les présents sont plus nombreux. L'attractivité reste forte au concours interne avec 24,6 présents pour un poste (9,9 à l'externe). Aux concours de psychologues de l'Éducation nationale, 210 postes sont offerts en 2021 (200 en 2020). La baisse du nombre de présents se poursuit dans les deux voies de recrutement. Le taux de candidature est de 2,7 présents pour un poste au concours externe, 4,3 à l'interne. Tous les postes sont pourvus à l'ensemble des concours de personnels de vie scolaire, comme les années précédentes, à l'exception du concours interne de psychologues.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels d'encadrement et de vie scolaire



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.
1. Le concours supplémentaire d'IA-IPR ouvert en 2017 est pris en compte.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Taux de candidature – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non

pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours (personnels d'éducation et psychologues). DGRH (personnels de direction et d'inspection).

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels de direction

		2008	2010	2015	2018	2019	2020	2021
Personnels de direction (1)	Postes	880	800	600	700	650	600	560
	Présents	3 222	3 909	3 633	3 077	3 368	3 033	3 073
	Admis	861	800	600	700	650	600	560
	Taux de couverture (%)	97,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

RERS 2022, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classes de ce corps.

3 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'inspection

		2008	2010	2015	2018	2019	2020	2021
Inspecteurs de l'Éducation nationale	Postes	178	135	115	125	115	115	125
	Inscrits (2)	856	1 533	855	750	729	596	660
	Admis	177	135	115	123	115	112	124
	Taux de couverture (%)	99,4	100,0	100,0	98,4	100,0	97,4	99,2
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (1)	Postes	108	85	80	80	80	110	105
	Inscrits (2)	284	360	279	280	306	234	263
	Admis	87	82	80	70	74	81	90
	Taux de couverture (%)	80,6	96,5	100,0	87,5	92,5	73,6	85,7
Tous concours	Postes	286	220	195	205	195	225	230
	Inscrits (2)	1 140	1 893	1 134	1 030	1 035	830	923
	Admis	264	217	195	193	189	193	214
	Taux de couverture (%)	92,3	98,6	100,0	94,1	96,9	85,8	93,0

RERS 2022, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

2. Candidats dont le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est examiné dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité.

4 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'éducation et de psychologues

		2008	2010	2015	2018	2019	2020	2021	
Conseillers principaux d'éducation	Externe (2)	Postes	200	250	310	270	260	270	270
		Présents	4 890	3 653	3 210	3 088	2 893	2 678	2 677
		Admis	200	250	310	270	260	270	270
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		50	65	70	70	70	70
		Présents		2 741	1 817	1 584	1 682	1 585	1 722
		Admis		50	65	70	70	70	70
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Psychologues de l'Éducation nationale (1)	Externe	Postes	50	50	90	192	160	160	170
		Présents	524	395	529	807	674	488	454
		Admis	50	50	90	192	160	160	170
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		15	21	40	40	40	40
		Présents		58	87	261	209	184	172
		Admis		15	21	40	40	40	39
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	97,5
Tous concours	Postes	250	365	486	572	530	540	550	
	Présents	5 414	6 847	5 643	5 740	5 458	4 925	5 025	
	Admis	250	365	486	572	530	540	549	
	Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,8	
Recrutements réservés	Postes			155	137				
	Présents			134	156				
	Admis			62	84				
	Taux de couverture (%)			40,0	61,3				

RERS 2022, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré, de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation psychologues ne concernaient que le second degré; les psychologues du premier degré avaient le statut des professeurs des écoles.

2. Y compris le troisième concours.

3. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

En 2021, aux concours de personnels ASS, 1 951 postes sont ouverts aux concours externes (+ 23,4 % par rapport à 2020) et 1 525 aux concours internes (+ 19,5 %) dont globalement 85 % de postes destinés à la filière administrative (1). Le nombre de présents augmente pour la plupart des concours. Le taux de candidature est élevé dans chacune des voies de recrutement de la filière administrative. Les faibles ratios de présents par poste dans certains concours de la filière sociale et de santé expliquent en partie les difficultés persistantes de recrutement. Si le concours de médecin reste peu attractif, avec à peine plus d'un candidat présent pour deux postes, le taux de couverture s'améliore avec 53,8 % de postes pourvus contre 32,7 % en 2020.

Aux concours de personnels des bibliothèques, 60 postes sont ouverts en 2021 aux concours externes et 33 aux concours internes (2). Aux concours externes, en raison de la hausse de l'offre plus forte que celle du nombre

de présents, le taux de candidature moyen recule sensiblement (26,5 candidats présents pour un poste). Aux concours internes, 17,5 candidats sont présents pour un poste, soit 14,8 points de moins qu'en 2020. Tous les postes sont pourvus à l'ensemble des concours.

Aux concours de personnels ITRF, entre 2020 et 2021, l'offre de postes est stable aux concours externes (1 135) mais baisse de 10,9 % aux concours internes (953) (3). Parmi ces postes, 60 % sont offerts pour les catégories B et C (technicien, adjoint technique). Le nombre de présents se réduit de 7,5 % aux concours internes. Le taux de candidature moyen est comparable à celui de 2020 dans chacune des voies de recrutement. Les ratios sont plus faibles pour les concours de catégories B et C qui enregistrent en général les plus forts taux de couverture. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble 44 % des lauréats.

Précisions

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Taux de candidature – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non

pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS), concours de recrutement de personnels des bibliothèques, concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2022, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours ASS.
DGRH (personnels des bibliothèques, ITRF).

1 Concours de personnels ASS, session 2021

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Attaché d'administration (1)						91	3 005	33,0	90	98,9
Secrétaire administratif de classe normale (2) (3)	840	8 169	9,7	840	100,0	865	8 337	9,6	836	96,6
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	38	390	10,3	37	97,4	51	802	15,7	50	98,0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (2)	637	8 972	14,1	637	100,0	449	4 732	10,5	449	100,0
Total filière administrative	1 515	17 531	11,6	1 514	99,9	1 456	16 876	11,6	1 425	97,9
Évolution 2020/2021 (7)	26,8	19,6	-0,7	27,3	0,4	19,5	1,4	-2,1	17,6	-1,6
Médecin (4)	52	32	0,6	28	53,8					
Conseiller technique de service social (5)						22	70	3,2	22	100,0
Assistant de service social	94	390	4,1	84	89,4	47	40	0,9	12	25,5
Infirmier (6)	290	1 835	6,3	274	94,5					
Total filière sociale et de santé	436	2 257	5,2	386	88,5	69	110	1,6	34	49,3
Évolution 2020/2021 (7)	13,0	-10,2	-1,3	12,9	-0,1	19,0	42,9	0,3	17,2	-0,7
Total	1 951	19 788	10,1	1 900	97,4	1 525	16 986	11,1	1 459	95,7
Évolution 2020/2021 (7)	23,4	15,3	-0,8	24,1	0,6	19,5	1,6	-2,0	17,6	-1,6

RERS 2022, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
2. Depuis la session 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
3. Y compris administration centrale.
4. Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisés dans les concours externes.
5. Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
6. Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
7. Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

Note : à compter du 1^{er} janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1^{er} classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

2 Concours de personnels des bibliothèques, session 2021

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Conservateur (1) (2)	12	223	18,6	12	100,0	8	52	6,5	8	100,0
Bibliothécaire (1)	13	451	34,7	13	100,0	4	181	45,3	4	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	18	612	34,0	18	100,0	12	247	20,6	12	100,0
Magasinier principal des bibliothèques	17	302	17,8	17	100,0	9	96	10,7	9	100,0
Total	60	1 588	26,5	60	100,0	33	576	17,5	33	100,0
Évolution 2020/2021 (3)	71,4	10,7	-14,5	71,4	0,0	73,7	-6,0	-14,8	83,3	5,3

RERS 2022, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le concours externe spécial est pris en compte.
2. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
3. Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

Note : les concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure ne sont pas organisés à la session 2021, contrairement à 2020, et inversement pour ceux de magasinier principal des bibliothèques.

3 Concours de personnels ITRF, session 2021

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Par corps										
Ingénieur de recherche	55	635	11,5	41	74,5	55	545	9,9	44	80,0
Ingénieur d'études	281	4 548	16,2	224	79,7	164	2 850	17,4	141	86,0
Assistant ingénieur	144	1 937	13,5	115	79,9	144	3 783	26,3	124	86,1
Technicien	403	2 311	5,7	316	78,4	338	2 668	7,9	318	94,1
Adjoint technique	252	1 067	4,2	203	80,6	252	1 412	5,6	222	88,1
Par BAP										
A : sciences du vivant, de la Terre et de l'environnement	92	603	6,6	82	89,1	59	187	3,2	51	86,4
B : sciences chimiques et sciences des matériaux	70	388	5,5	55	78,6	49	174	3,6	42	85,7
C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	60	246	4,1	43	71,7	9	45	5,0	8	88,9
D : sciences humaines et sociales	16	379	23,7	15	93,8	7	40	5,7	7	100,0
E : informatique, statistiques et calcul scientifique	199	1 498	7,5	150	75,4	83	578	7,0	68	81,9
F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	91	1 242	13,6	80	87,9	60	452	7,5	54	90,0
G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	219	793	3,6	165	75,3	186	733	3,9	160	86,0
J : gestion et pilotage	388	5 349	13,8	309	79,6	500	9 049	18,1	459	91,8
Total	1 135	10 498	9,2	899	79,2	953	11 258	11,8	849	89,1
Évolution 2020/2021 (1)	-0,2	0,4	0,0	-1,0	-0,7	-10,9	-7,5	0,4	-11,3	-0,4

RERS 2022, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.